

I N S T Y T U T   H I S T O R I I  
O L S K I E J   A K A D E M I I   N A U K

ACTA POLONIAE HISTORICA

15



1967

WROCLAW — WARSZAWA — KRAKÓW  
ZAKŁAD NARODOWY IMIENIA OSSOLINSKICH  
WYDAWNICTWO POLSKIEJ AKADEMII NAUK

Jerzy Kłoczowski

## LES ORDRES MENDIANTS EN POLOGNE A LA FIN DU MOYEN AGE

Jusqu'à présent nous ne possédons aucun ouvrage d'envergure traitant des ordres religieux en Pologne médiévale. La seule tentative de valeur qui ait été faite dans ce domaine — l'ouvrage de l'éminent médiéviste A. Małecki — remonte à presque un siècle<sup>1</sup> et ne saurait satisfaire un esprit scientifique d'aujourd'hui. Il existe, en revanche, de nombreuses monographies dédiées, surtout depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, aux activités des différents monastères, des provinces et même des divers ordres religieux. Il semble, en particulier, que l'intérêt des historiens se soit concentré sur les anciens ordres et, plus spécialement, sur les cisterciens, ainsi que sur les activités économiques, artistiques ou même politiques des différents monastères. Par contre, le rôle dominant joué par les ordres mendiants dans de nombreux domaines appartenant à la culture sociale de la Pologne médiévale paraît avoir été trop peu étudié et trop mal connu.

Ce n'est que de nos jours que l'on a appris à mieux connaître le mécanisme et la dynamique du développement de l'Europe médiévale et à comprendre le rôle éminent des villes qui ont si fortement contribué à ce développement. Nous commençons aussi à mieux définir la position véritable des groupements religieux qui furent urbains, pourrait-on dire, par programme et liés intimement à la civilisation urbaine en formation, et, plus particulièrement, à l'une des formes de cette civilisation: à la culture scolastique<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Klasztory i zakony w Polsce w obrębie wieków średnich* [Les couvents et les ordres religieux en Pologne dans le cadre du Moyen Age], «Przewodnik naukowy i literacki», vol. III, 1875<sup>1</sup>; *Z dziejów literatury*, Lwów - Petersburg 1896<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Le dernier essai de présenter le rôle des ordres mendiants dans le cadre d'une vue synthétique de l'histoire des ordres religieux au Moyen Age: J. Kłoczowski, *Wspólnoty chrześcijańskie* [Les communautés chrétiennes], Kraków 1964; E. Delaruelle a dressé dernièrement une liste des principaux ouvrages concernant l'histoire des ordres religieux à la fin du Moyen Age dans son étude *L'Église au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire* dans; *Histoire de l'Église*, vol. 14, Bloud et Gay, p. 1031 - 1105.

Le présent article a pour but de signaler la position capitale occupée par les ordres mendiants en Pologne à la fin du Moyen Age, position dépassant en importance celle des autres congrégations. Pour se rendre compte de l'importance et de la fonction assumées par ces ordres mendiants dans la société polonaise d'alors il est indispensable d'évoquer le système scolaire créé précisément par ces ordres religieux pour l'instruction et l'éducation de leurs membres. Il faudrait aussi pouvoir retracer dans ses grandes lignes la vie quotidienne des couvents. Ce n'est qu'après une analyse très poussée de la vie menée en réalité par les nombreuses générations des frères mendiants, qu'il sera possible d'étudier avec fruit leur influence et les résultats des leurs activités au sein de la société médiévale.

Il est assez évident que, limités par le cadre de cet article, nous nous bornons, en principe, à signaler les problèmes cruciaux des recherches, en remettant à plus tard une étude plus détaillée et pleinement documentée de la question. Nos observations vont porter sur le territoire historique de la Pologne médiévale, territoire qui s'identifie dans ses grandes lignes aux frontières actuelles de notre pays, et aussi sur les espaces de la Ruthénie et de la Lituanie rattachés à l'État polonais depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Or, il est intéressant de constater que le territoire ainsi délimité correspond exactement au territoire de la plus ancienne des provinces d'un ordre mendiant créée en Pologne, c'est-à-dire de la province polonaise de l'ordre des Frères Prêcheurs. Rappelons également que le grand historien polonais Jan Długosz (mort en 1480) voyait précisément dans les frontières de cette province monastique les traces des anciennes frontières du Royaume de Pologne du XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Comme on le sait, le Royaume de Pologne fut à nouveau réuni sous un seul souverain au début du XIV<sup>e</sup> siècle mais certaines provinces, comme la Silésie et la Poméranie Occidentale, s'étaient trouvées hors des frontières de l'État polonais alors que d'autres, telles la Poméranie Orientale et la Prusse ne retournèrent à la Pologne qu'après la guerre de 1454 - 1466 contre l'ordre Teutonique. Malgré cela, toutes ces provinces avaient gardé, au cours du XV<sup>e</sup> siècle — puisque c'est ce siècle qui nous intéresse particulièrement — des liens intimes et multiples avec le territoire entier du Royaume. En tous cas, l'histoire du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle de tous ces territoires peut être considérée comme une entité et pour en comprendre le déroulement il est indispensable de traiter simultanément l'ensemble des provinces polonaises d'alors.

Du point de vue chronologique le présent article se limitera au XV<sup>e</sup> et aux premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi la question capitale de la Réforme res-

<sup>3</sup> Cf. le passage si caractéristique de J. Długosz qui loue démesurément les provinciaux dominicains «*quorum vigilantia, studio et opera, regni Poloniae corpus, quod sub primo rege Poloniae Boleslao Chabri stabilitum et adunatum fuit, quantum ad ordinis eorum statum et caeremonias, quamvis id saepius tentabatur, nullius malignitate, caliditate vel refricie poterat lacerari ...*» (*Liber Beneficiorum dioecesis Cracoviensis*, vol. III, Cracoviae 1864, p. 449).

tera en dehors de cette étude bien qu'elle ait apporté, au cours des années 1520 - 1540, des changements profonds et appréciables à la situation des ordres religieux en Pologne.

## I

Le premier groupe des frères mendiants venus en Pologne se composait de dominicains qui s'établirent à Cracovie en 1221 - 1222<sup>4</sup>. Nous nous devons de souligner le fait que ces dominicains étaient des Polonais de l'entourage du grand évêque de Cracovie, Iwo Odrowąż. Ce personnage avait, quelques années auparavant, envoyé des prêtres de son entourage en Italie afin de leur faire faire leur noviciat et un séjour dans un couvent dominicain sous l'oeil vigilant de saint Dominique lui-même. L'évêque Odrowąż avait l'intention de faire venir en Pologne et dans son diocèse en particulier, des dominicains, qui pouvaient rendre des services éminents à l'Église de Pologne au moment de la réalisation des décisions du IV<sup>e</sup> Concile du Latran. Quelques années après arrivent les franciscains. Les deux ordres mendiants jouissent de l'appui des princes et des évêques et profitent également de la naissance et de l'extension des villes. Durant tout le treizième siècle ces deux ordres religieux se développent notablement et résident dans la plupart des grands centres urbains du pays. Vers l'an 1300, il existe sur les territoires polonais d'alors plus de 75 couvents d'ordres mendiants dont 32 dominicains, près de 40 franciscains et quelques monastères d'augustins-ermites, venus se fixer vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle en Poméranie et en Silésie. Au cours des deux siècles suivants ce nombre va encore croître aussi bien par suite du développement des ordres mendiants déjà établis en Pologne que par la venue de représentants de congrégations nouvelles de la même observance. C'est ainsi que, sans compter pour le moment la Lituanie et la Ruthénie, les dominicains fondent 13 et les franciscains 11 monastères nouveaux. Dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle les frères de l'ordre de Saint-Augustin viennent s'établir dans presque toutes les provinces polonaises de sorte

<sup>4</sup> En ce qui concerne l'histoire et la géographie historique des ordres mendiants sur les territoires qui nous intéressent, le lecteur trouvera des renseignements de base dans les oeuvres: K. Kantak, *Franciszkanie polscy* [Les franciscains polonais], vol. I, Kraków 1937; le même, *Bernardyni polscy* [Les bernardins polonais] vol. I, Lwów 1933; J. Kłoczowski, *Dominikanie polscy na Śląsku w XIII i XIV wieku* [Les dominicains polonais en Silésie aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles], Lublin 1956; le même, *Dominikanie polscy nad Bałtykiem w XIII wieku* [Les dominicains polonais sur la côte de la Baltique au XIII<sup>e</sup> siècle], «Nasza Przeszłość», vol. VI, p. 83 - 124, Kraków 1957; G. Uth, *Szkic historyczno-biograficzny zakonu augustiańskiego w Polsce* [Esquisse historico-biographique de l'ordre des augustins en Pologne], Kraków 1930; H. Hoogeweg, *Die Stifter und Klöster der Provinz Pommern*, vol. I - II, Stettin 1924 - 1925; I. Teichman, *Schlesiens Observantenklöster vor der Reformation*, «Archiv für schlesische Kirchengeschichte», vol. III, Breslau 1938. En ce moment, les historiens de l'Université Catholique de Lublin sont en train de travailler à la rédaction d'un atlas historique du christianisme en Pologne et y figureront des cartes concernant les divers ordres ainsi qu'une documentation adéquate complète.

que le nombre de leurs couvents atteint la vingtaine. Ce n'est qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle que la Pologne voit venir les carmes, qui, pourtant, ne dépasseront pas jusqu'à la Réforme le nombre de dix couvents. A partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle les franciscains de la stricte observance font preuve d'un dynamisme de développement qu'on ne peut que comparer à celui des premiers ordres mendiants au XIII<sup>e</sup> siècle. D'autant plus qu'ils n'agissent pas, en principe, en reprenant les prieurés aux franciscains conventuels mais fondent des maisons nouvelles. La province polonaise de cet ordre dépendait de la maison-mère de Cracovie fondée en 1453 - 1454 par Jean Capistran sous le vocable de Saint-Bernardin de Sienne. C'est pour cette raison que dorénavant on s'est mis à désigner les frères franciscains de la stricte observance sous le nom de bernardins. Ils eurent à la fin du XV<sup>e</sup> siècle 18 monastères disséminés en Grande-Pologne et Petite-Pologne et en Masovie. Un nombre sensiblement égal de couvents bernardins se situait en Silésie et en Poméranie. Tout compte fait, on peut dire que, au cours du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle les maisons des ordres mendiants s'étaient accrues de plus de 80 couvents nouveaux. C'est ainsi que, à la veille de la Réforme, près de 160 monastères appartenant à des ordres mendiants existaient sur le territoire polonais.

A mesure que les frontières de l'État polonais avancent vers l'est au cours du XIV<sup>e</sup> siècle de nombreuses maisons d'ordres mendiants sont fondées en Lituanie et en Ruthénie, et vont jouer le rôle de centres d'expansion et d'activités missionnaires de l'Église catholique. Rappelons que le Grand-Duché de Lituanie avait été uni à la Pologne en 1386 et rapidement christianisé alors que la Volhynie et les territoires ruthènes de ce qu'est aujourd'hui la Biélorussie et l'Ukraine restaient le domaine de l'Église orthodoxe. Ces grands espaces seront également un terrain d'activité des ordres mendiants. Les dominicains s'établissent surtout en Ruthénie en y fondant quelque 17 maisons. En Lituanie ils ne pourront exercer pleinement leurs activités évangélisatrices qu'après la fondation d'un couvent permanent à Wilno, capitale du Grand-Duché, ce qui advint au cours des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Vers la même époque, les franciscains disposent en Pologne orientale de 13 couvents dont 7 en Ruthénie et 6 en territoire lituanien. Les franciscains de la stricte observance fondent également des couvents sur le territoire du Grand-Duché et sur les terres ruthènes, de sorte qu'ils y possèdent sept maisons à la veille de la Réforme protestante. Ces couvents dépendent, bien entendu, de la province polonaise de cet ordre. Par contre les carmes et les augustins-ermites ne manifestent qu'une activité réduite sur ces territoires orientaux de la Pologne. On peut néanmoins fixer à une quarantaine le nombre de couvents fondés sur ces territoires depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Toutes ces maisons dépendaient des provinces polonaises des différents ordres, bien que les couvents dominicains et franciscains situés en terre ruthène avaient été, pendant une certaine période, convertis en unités administratives particulières et dépendant

directement des autorités centrales de ces ordres. Cependant, vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle ils furent incorporés aux provinces dominicaine et franciscaine de la Pologne.

En comparaison avec les anciens ordres monastiques ou canoniques, la province devint très tôt dans les ordres mendiants une unité administrative dont l'importance ne saurait être négligée. Il est vrai que l'autorité suprême de chaque congrégation était concentrée aux mains des chapitres généraux et des généraux. Il semble, cependant, que dans de nombreux cas le père provincial exerçait son autorité pratiquement d'une façon grandement indépendante des pouvoirs centraux de l'ordre. Pareille situation se présentait le plus souvent dans les provinces périphériques. Il est utile de souligner, à ce propos, que nous ne connaissons aucun cas de réunion, en Pologne médiévale, du chapitre général d'un des ordres mendiants. Quant aux visites des supérieurs généraux de ces congrégations, elles n'avaient lieu que très rarement en territoire polonais.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la plus ancienne des provinces polonaises des ordres mendiants, la province des dominicains, avait, dès le début, embrassé l'ensemble des territoires historiques de la Pologne (y compris la Prusse) et même, jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, également la Bohême et la Moravie. Au cours des premières années du siècle suivant il y eut des tentatives pour former une province autonome, dite de la Basse-Allemagne, comprenant les couvents dominicains de Silésie, de Poméranie et de la Prusse. Mais cet épisode n'eut pas de suites appréciables et son importance semble bien minime<sup>5</sup>.

En ce qui concerne les franciscains, arrivés en Pologne de la Bohême, la province polono-tchèque comprenait au début toute la Pologne historique sauf qu'en Poméranie Occidentale s'étaient établis des franciscains dépendant de la province de Saxe. Mais, quelques années après, les franciscains de Basse-Silésie et ceux de la Prusse — probablement fortement germanisés — firent leur union avec la dite province de Saxe, malgré les protestations de l'Église de Pologne. En fait, dans les quatre custodies de la province de Saxe situées sur les territoires qui nous intéressent, quelques trente couvents furent fondés alors que, dans les custodies de la province de la Bohême et de la Pologne, le nombre des cloîtres franciscains approchait de 35. Ces monastères étaient disséminés dans les quatre custodies polonaises de cette province: celle de Gniezno, celle de la Haute-Silésie, celle de Cracovie et celle de la Ruthénie ainsi que dans le vicariat de Lituanie. Quant aux augustins-ermites et aux carmes, ce n'est qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle qu'ils formèrent des provinces polonaises. Pendant tout le Moyen

<sup>5</sup> J. Fijałek, *Dwaj dominikanie krakowscy: Jan Biskupiec i Jan Falkenberg* [Deux dominicains de Cracovie: Jean Biskupiec et Jean Falkenberg], dans: *Księga pamiątkowa ku czci O. Balzera*, vol. I, Lwów 1925; cf. également les observations à propos du litige dans la critique de H. Liwski concernant l'ouvrage de J. Fijałek dans «Rocznik Krakowski», vol. XX, 1926, p. 173 ainsi que l'ouvrage de Kłoczowski, *Dominikanie polscy na Śląsku...*, p. 200 et 201.

Age, les couvents des ermites situés dans le Nord, c'est-à-dire en Poméranie et en Prusse, appartenait à la province de Saxe et de Thuringe, alors que tous les autres dépendaient de la province de Bavière, province extrêmement étendue puisqu'elle comprenait également la Dalmatie et la Suisse. Les carmes polonais et les carmes tchèques formaient, au Moyen Age, la province de Bohême et de Pologne à l'exception du couvent de Szczecin, qui appartenait à la province de Saxe. En ce qui concerne les franciscains de la stricte observance ou Bernardins, leurs couvents situés sur le territoire de l'État polonais formaient depuis 1467, la province de Pologne. Cependant leurs maisons de Silésie appartenaient à la province de Bohême et ceux des territoires situés sur la côte de la Baltique dépendaient de la province de Saxe.

Lorsqu'on regarde une carte des maisons des ordres mendiants en Pologne médiévale on ne peut manquer d'être frappé par le nombre relativement élevé de ces couvents situés dans les provinces méridionales: en Silésie, en Petite-Pologne et, en ce qui concerne les territoires orientaux, en Ruthénie, c'est-à-dire la région de la ville de Lwów, alors que la côte de la Baltique et la dépression centrale accuse un chiffre relativement faible de couvents. C'est ainsi que sur quelque deux cents cloîtres plus de la moitié furent élevés dans le sud du pays dont près de 50 en Silésie et un peu moins d'une trentaine respectivement en Petite-Pologne et en Ruthénie. Ce phénomène semble indiquer un développement beaucoup plus poussé du point de vue démographique des provinces méridionales de la Pologne d'alors ainsi qu'un essor plus accusé de la vie urbaine et d'une civilisation éminemment citadine. En effet, les maisons des ordres mendiants en Pologne sont concentrées au Moyen Age surtout dans les centres urbains plus importants, comme c'est, d'ailleurs, le cas dans d'autres pays de l'Europe. Dans les plus grandes agglomérations urbaines on voit se créer plusieurs couvents comme, par exemple, à Cracovie, où, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il existe cinq grands monastères représentant les cinq ordres mendiants (y compris les franciscains de la stricte observance).

Un autre centre important de vie religieuse se crée à Wrocław, qui possède quatre couvents des ordres mendiants. Wilno en aura autant au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Lwów, Brzeg en Silésie, Poznań et Gdańsk en ont trois chacune et de nombreuses villes polonaises en possèdent au moins deux. Il arrive que, dans une même ville, il existe deux maisons de la même confrérie religieuse, comme c'est le cas à Plock et à Sandomir, où nous trouvons deux prieurés dominicains, mais, le plus souvent, ce sont des maisons de deux ordres différents. A Varsovie, qui n'est, durant le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, qu'une petite ville de province, il existe, cependant, un couvent de bernardins et un autre des frères augustins. Deux maisons appartenant à deux ordres différents existent également à Toruń et Chelmino en Prusse, à Greifswald en Poméranie occidentale, à Świdnica, Racibórz, Legnica et Opole, en Silésie, et à Lublin en Petite-Pologne. Mais la plupart des couvents reste disséminée dans de très petites localités où il n'était certainement

pas possible d'entretenir deux monastères qui devaient vivre de la charité publique.

Cette disproportion entre les couvents des grandes villes et les autres paraît d'autant plus grande que les premiers abritaient un nombre beaucoup plus élevé de frères. Bien qu'il soit difficile d'établir une statistique précise dans ce domaine, le fait lui-même reste indiscutable. Ce phénomène est, d'ailleurs, parfaitement en accord avec la tendance perceptible encore au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous possédons néanmoins une précieuse statistique concernant le nombre des membres du clergé séculier et des religieux à Wrocław vers les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle et ce document confirme ce phénomène d'une façon extraordinairement précise pour l'époque<sup>6</sup>. C'est ainsi que nous trouvons alors à Wrocław 209 frères mendiants dont 66 dominicains, 71 franciscains de la stricte observance, 31 franciscains et 41 augustins. Ce chiffre comprend plus du 66% de tous les religieux résidant dans cette ville. Nous ne possédons pas de données aussi exactes pour la ville de Cracovie mais nous pouvons affirmer avec certitude que le nombre des frères mendiants devait dépasser celui de Wrocław. En effet, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, dans deux cloîtres seulement, nous y trouvons près de 100 moines bernardins et quelque soixante dominicains. Ce n'est que vers l'an 1500 que nous possédons des données plus précises quant au nombre de religieux appartenant à un seul ordre mendiant, celui des bernardins de la province de Pologne. Il y avait alors, en Pologne, 700 frères bernardins répartis entre 25 couvents, ce qui donne une moyenne de 28 moines par couvent. Ajoutons que cette moyenne est conforme à ce que nous savons du nombre de frères résidant dans un couvent de moyenne grandeur. C'est ainsi, par exemple, que, vers 1500, il y avait 30 frères bernardins dans le couvent de Tarnów, 25 dans celui de Przeworsk alors que les couvents du même ordre de Kościan, Kalisz, Wschowa et Łowicz comptaient chacun une vingtaine de religieux.

Cependant, la plupart des maisons des ordres mendiants en Pologne étaient de taille modeste et ne pouvaient abriter qu'une douzaine de membres. C'est du moins ce qui ressort des statistiques et des calculs indirects et directs effectués à ce propos. En effet, lorsque les membres d'une maison étaient au nombre inférieur à douze, ils risquaient de perdre une série de privilèges importants prévus pour les maisons régulières des ordres mendiants. Parmi ces privilèges, citons, par exemple, celui d'élire eux-mêmes leur supérieur. Dans cette situation on comprend que les frères soignaient le recrutement des membres nouveaux. Or, nous savons qu'il existait de sérieuses difficultés pour atteindre les effectifs prévus pour chaque communauté au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. En témoignent, entre autres, certains documents des chapitres provinciaux des

<sup>6</sup> *Descriptio totius Silesiae ... per B. Stenum* ed. H. Markgraf, dans: *Scriptores rerum Silesiacarum*, vol. XVI, Breslau 1902, p. 70 - 72.



dominicains où l'on trouve des exhortations aux différentes maisons pour que les supérieurs veillent à ce que des jeunes gens prennent l'habit de saint Dominique. Plusieurs fois, ces exhortations coïncident avec les périodes de peste, qui affectaient sensiblement même les communautés religieuses des villes <sup>7</sup>.

Comme il ressort d'un certain nombre de données, la moyenne de 28 frères bernardins pour une maison religieuse était supérieure à celle des autres ordres mendiants. Nous avons, cependant, de bonnes raisons pour adopter une moyenne de 20 à 25 religieux pour chaque couvent et cela, en principe, depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Étant donné que nous avons fixé le nombre des couvents à 160, l'application de ce multiplicateur approximatif donne de 3200 à 4000 frères mendiants et ce chiffre est certainement voisin de la réalité. Pour les deux cents couvents recensés au début du XVI<sup>e</sup> siècle ce chiffre s'accroît jusqu'à 4 à 5 mille frères mendiants.

En principe ce groupe d'hommes relativement nombreux vivait uniquement de la charité publique. Seuls, les couvents fondés sur les territoires pour la plupart orthodoxes de la Ruthénie avaient, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, commencé à y acquérir des propriétés terriennes de grande importance. Cependant, ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle que ce processus aboutit à la création d'une série de véritables fortunes terriennes appartenant aux divers couvents des ordres mendiants <sup>8</sup>.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle chaque couvent avait une région définie pour faire la quête et pour ses activités missionnaires et évangélisatrices. Nous manquons malheureusement de données qui auraient permis de déterminer d'une façon plus précise l'ensemble des dépenses et des revenus d'une maison de l'ordre mendiant en Pologne médiévale. Si on se place à l'échelle générale, il convient de souligner que les provinces polonaises de ces ordres sont parmi les plus pauvres. A l'échelle de la Pologne même on observe de très grandes différences entre les couvents plus importants et plus riches situés dans les grandes villes et les petits cloîtres des bourgades. N'oublions pas qu'au Moyen Age tout couvent d'un ordre mendiant administrait lui-même tout ce qu'il possédait et les autorités provinciales pouvaient seulement faire, de temps en temps, appel à la

<sup>7</sup> J. Kłoczowski, *Reforma polskiej prowincji dominikańskiej w XV - XVI w.* [La réforme de la province de Pologne chez les dominicains au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle], «Roczniki Humanistyczne», vol. IV, 1957, n° 4, p. 88 - 90.

<sup>8</sup> On trouvera une ample matière documentaire pour l'histoire des couvents dominicains et de leurs grandes propriétés foncières que cet ordre a conservé en Pologne parfois jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les ouvrages de Wołyniak (pseudonyme de Paweł Giżycki), *Wiadomości o dominikanach prowincji litewskiej* [Renseignements sur les dominicains de la province de Lituanie], Kraków 1917, ainsi que dans *Wykaz klasztorów dominikańskich prowincji ruskiej* [Liste des couvents dominicains de la province de Ruthénie], Kraków 1923. Un excellent exemple est fourni par la précieuse monographie d'un couvent dominicain fondé en pleine forêt au début du XVII<sup>e</sup> s. Voir W. Kłapkowski, *Konwent dominikanów w Sejnach* [Le couvent dominicain de Sejny], «Ate-neum Wileńskie», vol. XIII, 1938.

bonne volonté des maisons plus riches afin qu'ils viennent en aide à leurs membres des monastères moins fortunés. Toujours est-il que les données concernant la dépendance matérielle des couvents des ordres mendiants de la ville ou de l'agglomération urbaine dans laquelle ils étaient situés témoignent assez éloquemment des liens établis entre les communautés religieuses du type mendiant et des centres urbains. Dans ce cas, il s'agit en premier lieu de l'importance prise par l'argent comme facteur permettant un fonctionnement normal d'un couvent bien développé surtout pour qu'il puisse s'acquitter de ses tâches scolaires. L'exemple relativement bien connu de l'administration du couvent des dominicains à Wrocław à la fin du XV<sup>e</sup> siècle démontre l'importance capitale de l'argent provenant des quêtes à l'église, des quêtes parmi la population, des offrandes pour les messes dites à telle ou telle intention, des loyers et fermages et même de la vente de certains produits naturels offerts au couvent<sup>9</sup>. La disproportion entre la valeur monétaire de ces produits naturels et le prix des livres si nécessaires à chaque maison de l'ordre mendiant nous fait voir suffisamment les difficultés rencontrés par les couvents situés dans une région exclusivement agricole. C'est ainsi, par exemple, que les dominicains de Wrocław, en vendant un gros cochon reçu de leur fidèles, n'en purent obtenir qu'un marc d'argent et douze gros alors qu'un bréviaire leur coûtait 9 marcs d'argent. Or pour recevoir l'ordination ecclésiastique tout Dominicain devait pouvoir utiliser son propre bréviaire.

Nous ne sommes pas en mesure d'établir avec suffisamment de précision l'origine sociale des religieux car les données qui les concernent et qui nous sont parvenues ont un caractère fragmentaire. Tout semble, cependant, indiquer que la plupart d'entre eux se recrutait parmi les fils des bourgeois des villes. Ceci est valable non seulement pour l'ensemble des religieux d'un couvent mais également pour les religieux qui assumaient dans les communautés des fonctions importantes. Parmi ces derniers, nous rencontrons dans les divers documents les concernant pas mal de fils d'artisans, surtout au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Les fils de la noblesse sont également présents et nombre d'entre eux occupent des postes supérieurs dans les congrégations religieuses mais il ne semble pas qu'ils aient été spécialement nombreux. Le recrutement se faisait dans la ville et la région où se trouvait le couvent en question et ceci avait une importance pour les relations entre les nationalités à l'intérieur de chaque maison religieuse. Il s'agit, en l'occurrence, de l'élément allemand présent depuis XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle surtout dans de nombreuses villes polonaises. En effet, de

<sup>9</sup> Une petite partie des livres des comptes du couvent de Wrocław vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle a été publiée par Luchs dans son ouvrage intitulé *Baurechnungen des ehemaligen Dominikaner-Convents zu St. Adalbert in Breslau*, «Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens», Bd. II, Breslau 1858. Ces mêmes livres des comptes ont été partiellement utilisés par C. Blasel dans son étude *Geschichte von Kirche und Klöster St. Adalbert zu Breslau*, Breslau 1912, p. 291 et suiv.

nombreux colons allemands venaient s'établir alors dans les villes polonaises et il arrivait souvent, dans ces cas, que la majorité allemande arrivait à prendre le pouvoir dans les municipalités où elle s'était imposée. Ce phénomène fut immédiatement suivi d'un afflux de novices allemands dans les couvents des ordres mendiants en Pologne. Ceci eut naturellement une influence sur la division territoriale des ordres en provinces, dont nous avons déjà parlé précédemment. Mais, d'autre part, le même phénomène se traduisit par une longue suite de tensions et de luttes entre les deux nationalités alors, qu'ailleurs, on peut observer de nombreux symptômes d'une coexistence harmonieuse et qui porta ses fruits.

Il est à peu près impossible de définir l'évolution des quotas nationaux dans les quelques deux cents couvents qui nous occupent. D'une façon très générale on peut admettre qu'au XV<sup>e</sup> siècle les Allemands formaient la majorité dans les maisons situés en Basse-Silésie, en Poméranie et en Prusse. Ceci ne signifie évidemment pas qu'il n'y avait pas de religieux d'origine polonaise dans les monastères de ces territoires, ou qu'il n'y avait pas de frères allemands dans les couvents situés dans le reste de la Pologne. En étudiant ces questions on n'aura garde d'oublier la grande mobilité des religieux à l'intérieur d'une seule et même province de l'ordre, ce dont nous nous occuperons un peu plus loin.

Si l'on compare le nombre des religieux des autres ordres à la masse des frères appartenant aux ordres mendiants, on ne peut que constater leur infériorité numérique. C'est ainsi qu'en face des 200 couvents avec 4 à 5 mille religieux appartenant aux ordres mendiants, les bénédictins ne possèdent, au XV<sup>e</sup> siècle, que quelques abbayes et une dizaine de petits cloîtres. Même leur plus grande abbaye, celle de Tyniec près de Cracovie comptait, en 1418, à peine une vingtaine de moines<sup>10</sup>. Les cisterciens sont, il est vrai, plus nombreux, car ils comptent au début quelques 25 abbayes mais justement le XV<sup>e</sup> siècle voit leur déclin sur les territoires polonais. En effet, leurs maisons avaient — au moins jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle — un caractère étranger: soit franco-italien, soit, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, un caractère allemand. Ceci ne pouvait que nuire à leur développement et limiter leur influence sur la population de souche polonaise<sup>11</sup>.

Par contre, il faut souligner le rôle important joué sur les territoires historiquement polonais par diverses communautés canoniques de la règle de saint-

<sup>10</sup> Cf. le rapport de Jean de Montenoison, professeur de l'Université de Paris daté du 16 février 1418 concernant la situation des bénédictins en Pologne, *Monumenta Poloniae Historica*, vol. V, p. 914 - 916; Voir aussi T. Silnicki, *Die Idee der Reform polnischer Benediktinerklöster und das Konstanzser Konzil*, dans: *La Pologne au VII<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Historiques*, vol. I, Varsovie 1933, p. 373 - 389.

<sup>11</sup> J. Kłoczowski, *Z zagadnień funkcji społecznych cystersów w Polsce średniowiecznej* [Quelques problèmes relevant de la fonction sociale des cisterciens en Pologne médiévale], dans: *Opuscula C. Tymieniecki dedicata*, Poznań 1959, p. 105 - 126.

Augustin<sup>12</sup>. Ces communautés existaient depuis le XII<sup>e</sup> siècle et on ne saurait négliger leur influence religieuse et civilisatrice. Néanmoins, malgré les quelques dizaines de maisons disséminées en Pologne et d'importance très diverse, les couvents de chanoines réguliers de Saint-Augustin ne pouvaient égaler, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le rôle joué en Pologne par les ordres mendiants.

L'historien qui voudrait procéder à des études comparatives, à l'échelle européenne, de l'importance des différents ordres religieux et des rapports réciproques entre leurs groupements dans les pays de l'Europe médiévale aurait à surmonter la difficulté majeure du manque de données statistiques, de cartes et de tables concernant cette question. Il semble néanmoins que, sur les territoires compris entre la Baltique et les Carpathes et les Sudètes, les institutions religieuses basées sur la charité publique des citadins marquaient nettement le pas sur les communautés religieuses d'un type plus ancien. Un tel état de choses paraît particulièrement frappant à la fin de la période du Moyen Âge.

## II

Reconnaissons que les historiens n'ont été, jusqu'à présent, que modérément intéressés par le rôle réel que cette masse relativement importante des couvents mendiants avait pu jouer en Pologne médiévale. Le problème est certainement difficile et complexe. Il est également lié d'une façon très intime avec l'ensemble des recherches entreprises pour dégager ce qu'on pourrait appeler, au sens très large du mot, la culture médiévale de la Pologne. Or ce n'est que au cours de ces dernières années que ces recherches ont été entreprises sur une plus grande échelle. Nous voudrions ici attirer l'attention du lecteur sur le rôle joué par les ordres mendiants en Pologne dans le processus d'assimilation par l'Église et la société polonaises des éléments de la culture scolastique.

Ainsi que nous le savons pertinemment aujourd'hui, les grands ordres mendiants avaient très consciemment cherché, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, d'appuyer leurs activités sur la science universitaire et, en particulier, — et cela est fort compréhensible — sur la théologie. Or, c'est justement la théologie qui, dans le cadre des écoles nouvelles du type universitaires, écoles urbaines — soulignons le — se transforme en une discipline soumise aux règles d'une pensée rationnelle et dialectique<sup>13</sup>. Tout le système d'éducation et d'instruction dans les différents ordres mendiants est dorénavant orienté vers la formation intellectuelle des hommes qui vont grossir les rangs de ces ordres. L'ensemble du système est basé sur les textes et les auteurs scolastiques. Remarquons, que chacun des grands ordres mendiants s'efforçait de créer son propre système scolaire basé

<sup>12</sup> J. Kłoczowski, *Les chanoines en Pologne au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle*, dans: *La vita commune del clero nei secoli XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup>*, vol. II, Mensola 1959, p. 66-70.

<sup>13</sup> Parmi les dernières études à ce sujet voir J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris 1964, p. 421-428.

sur un réseau d'écoles de tous les degrés: en commençant par les écoles conventuelles jusqu'aux grandes écoles fondées auprès des grands centres universitaires ou même incorporées à ces universités<sup>14</sup>. On connaît encore assez mal le fonctionnement de ces systèmes scolaires à l'échelle de toute la chrétienté. Or, l'importance du problème réside non seulement dans l'histoire des idées et des doctrines ou dans celle des ouvrages des différents auteurs, mais également dans l'histoire de la formation de la mentalité chez les religieux. Nous avons l'habitude de souligner une flagrante disproportion entre le niveau intellectuel des masses du clergé séculier et des réguliers appartenant aux ordres mendiants. D'autre part, il faut reconnaître l'influence très vive des frères mendiants sur les masses populaires de la chrétienté entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi, il est d'une importance capitale de pouvoir étudier de près la mentalité des religieux appartenant aux ordres mendiants et les façons dont ils comprenaient le christianisme et en mettaient la doctrine en pratique. En principe, il nous faut admettre que le système scolaire normalement adopté dans tel ordre mendiant était également valable pour les provinces qui comprenaient les territoires polonais. Diverses mentions dans les sources en témoignent d'une façon péremptoire, malgré leur caractère fragmentaire et casuel. A ce sujet nous disposons de nombreux documents des chapitres de la province polonaise de l'ordre des Dominicains, depuis l'année 1429. Or, ces documents permettent au lecteur de se rendre compte de l'importance de l'étude dans la vie de la province polonaise des dominicains et de son organisation d'une façon très détaillée<sup>15</sup>. Les chapitres

<sup>14</sup> C. Douais, *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des frères prêcheurs aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris - Toulouse 1884. Cet ouvrage demeure jusqu'à présent l'étude fondamentale concernant la scolarité dominicaine sur laquelle ont pris modèle dans une certaine mesure les autres ordres mendiants. Parmi les dernières recherches à ce sujet voir Kłoczowski, *Wspólnoty...*, p. 326 et suiv.

<sup>15</sup> Les chapitres dont les actes nous sont parvenus ont été réunis aux années 1429, 1447, 1450, 1458, 1461, 1462, 1468, 1470, 1501, 1507, 1510, 1512, 1514, 1517, 1519. Les textes de ces documents ont été partiellement détruits au cours de la dernière guerre. Actuellement R. P. Fabian Madura prépare l'édition des documents émanant de ces chapitres. Il existe également un bref résumé des comptes rendus des chapitres réunis entre l'année 1417 et 1501 dans l'ouvrage du dominicain L. Teleżyński *De rebus Provinciae Poloniae S. Hyacinti Ordinis Praedicatorum*. Dans le présent article nous nous référons souvent aux décisions des chapitres des dominicains de Pologne, dont les textes — soit dit en passant — n'ont presque jamais encore été utilisés; malheureusement le cadre étroit de cet article nous a interdit de citer ces décisions *in extenso*. En se basant sur les documents émanant des chapitres réunis entre les années 1429 - 1470, J. B. Korołec vient de publier dernièrement *Lista lektorów i szkół dominikańskich w Polsce XV w.* [*Liste des lecteurs et des écoles dominicaines en Pologne au XV<sup>e</sup> siècle*], «Materiały i Studia Zakładu Historii Filozofii Starożytnej i Średniowiecznej», vol. IV, 1965, p. 276 - 333. L'auteur s'est efforcé de fournir des données concernant 309 lecteurs et étudiants chez les dominicains de la province de Pologne. En comparaison des dominicains, les documents émanant des chapitres provinciaux des autres ordres mendiants établis en Pologne sont peu nombreux. K. Kantak a publié les textes; des décisions des chapitres franciscains réunis en 1353 et en 1412: *Franciszkanie...*, p. 387 - 394; et ceux des chapitres des bernardins portant sur les années 1467, 1509 et 1519 (*Życie we wniejszanie*

provinciaux s'occupent des études faites à l'intérieur de l'ordre en rappelant ou même en définissant les normes obligatoires dans la congrégation religieuse donnée. D'autre part, ces mêmes chapitres nomment les enseignants destinés aux différents couvents et s'efforcent de contrôler leur niveau scientifique. Les textes qui nous sont parvenus et qui traitent de toutes ces questions sont loin d'être complets. Cependant même les fragments les plus insignifiants donnent une idée de la place qu'occupait la science scolastique dans la vie des provinces religieuses du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Toute une série de déclarations, qui se répètent souvent, semblent indiquer que les supérieurs de l'ordre — ou tout au moins les religieux dont dépendait la rédaction et la teneur des documents en question — étaient dûment persuadés que l'ordre des frères prêcheurs avait comme mission particulière précisément la diffusion de l'enseignement. On trouve, dans nombre de documents, des directives selon lesquelles les jeunes gens entrant dans l'ordre ne devaient point être astreints aux activités domestiques. Or, on peut supposer que bien des supérieurs avaient certainement d'autres idées sur ce point et s'efforçaient d'utiliser les novices en les employant à diverses tâches domestiques. Mais les circulaires — si l'on peut employer ce mot — des dominicains précisaient que les frères novices devaient, en premier lieu, se familiariser avec les coutumes de l'ordre et étudier sous la direction de maîtres particuliers. Les plus doués étaient censés ne pas se contenter de l'enseignement dispensé dans leur couvent mais aller faire des études supplémentaires dans des centres d'études plus importants dans les monastères de la province d'abord et à l'étranger ensuite.

Nous ne disposons pas, jusqu'à présent, de recherches systématiques concernant les «carrières» faites par certains dominicains à l'intérieur de l'ordre vers la fin du Moyen Age. Il semble, cependant, hors de doute, que l'instruction fut précisément l'élément décisif qui permettait aux religieux d'entrer dans la voie conduisant aux postes privilégiés et aux offices directeurs de la congrégation. On peut même distinguer une tendance à la formation d'un groupe particulier embrassant une sorte d'«aristocratie» de l'ordre et composé justement d'enseignants et de religieux instruits. Un autre témoignage de ce que l'instruction était fort en honneur dans l'ordre de Saint-Dominique nous est offert par le fait que c'est le chapitre — et donc la plus haute autorité provinciale — qui se réservait le droit de nommer les religieux aux fonctions enseignantes. Sous ce nom il faut comprendre non seulement le personnel enseignant au sens strict du mot chargé d'instruire les jeunes religieux et les novices, mais encore les

---

*bernardynów w dobie przedreformacyjnej* [La vie intérieure des bernardins de la stricte observance durant la période d'avant la Réforme], «Przegląd Teologiczny», vol. X, 1929, p. 341 - 352). Jusqu'à présent l'historiographie polonaise n'a pas été consciente du caractère scolaire si prononcé chez les ordres mendiants comme on peut le constater, par exemple, chez A. Karbowski dont l'ouvrage intitulé *Dzieje wychowania i szkół w Polsce* [L'histoire de l'éducation et des écoles en Pologne], vol. I - III, 1896 - 1923 fourmille de conclusions erronées.

frères chargés de prononcer les sermons, prêcher les retraites dans les couvents, et; même, les religieux qui continuaient à s'instruire à un niveau supérieur. En effet, dans le cadre de la culture scolastique, la prédication était considérée comme un prolongement naturel des activités scolaires et constituait même un des devoirs principaux des maîtres en théologie dans les écoles universitaires.

Rien d'étonnant, dès lors, que, les dominicains de la province polonaise aient confié, durant le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, les fonctions de prédicateurs conventuels à des lecteurs ou à d'autres membres du personnel enseignant spécialisé. Les textes des circulaires et autres documents concernant les prédicateurs permanents permettent de croire que ces fonctions étaient dûment réservées aux religieux les plus instruits.

Le personnel enseignant relevant directement de l'autorité et du contrôle des chapitres de province comprenait des lecteurs, des chargés de cours, des maîtres des étudiants et des lecteurs-ès-arts. Leurs devoirs embrassaient des activités typiques pour la science scolastiques, c'est-à-dire, en premier lieu, la lecture des textes (*lectio*), l'exercice des questions (*questio*) et la dissertation (*disputatio*). Chaque membre du personnel avait, néanmoins, le devoir de prononcer des sermons. Suivant un document daté de 1429, le chapitre précise que le sermon des enseignants doit être prononcé en latin au moins une fois l'an. Un des buts d'une pareille ordonnance pouvait être, en dehors d'un contrôle public des talents de l'orateur, le désir de donner à tous les religieux un exemple vivant d'un bon sermon scolastique. Un autre document témoignant de l'importance attachée alors aux fonctions des prédicateurs date de l'année 1468. C'est une déclaration du chapitre provincial avertissant ceux des lecteurs «*qui non fecerunt sua principia vel ad minus non praedicaverunt in conventibus in quibus consuetudo est pro non lectoribus habeantur*». Il en découle que le lecteur pouvait se contenter seulement de prononcer des sermons et une pareille attitude n'entraînait nullement la perte de ses fonctions.

En principe, cependant, les devoirs du personnel enseignant étaient définis avec plus de précision. Le chapitre de 1429 invite les lecteurs à faire étudier un livre entier de la *Bible*, les chargés de cours deux livres de sentences et les maîtres des étudiants «*unum integrum naturalis philosophiae*», c'est-à-dire Aristote, et, finalement, les lecteurs-ès-arts — le traité de Pierre l'Espagnol. La voie normale des études conduisait, tout comme dans les universités, depuis les arts libéraux et à travers la philosophie, jusqu'aux sentences et à la *Bible*. L'étape suivante, relativement rarement atteinte par les religieux consistait à terminer le *studium generale* de l'ordre, en recevant le titre de bachelier et de maître en théologie, titres qui étaient confirmés par les chapitres généraux. Certains religieux obtenaient également des titres universitaires. Dès les débuts de l'ordre prêcheur, les dirigeants furent d'accord pour ne nommer que des lecteurs qui auraient étudié la théologie au moins pendant quatre années. Il nous est dif-

ficile d'évaluer les résultats pratiques des tentatives faites pour relever le niveau général de l'instruction conventuelle, tentatives qui consistaient, par exemple, à faire passer des examens aux lecteurs durant les réunions des chapitres provinciaux ou encore à renouveler les directives ayant trait à l'enseignement. C'est ce qui ressort, entre autres, des décisions du chapitre réuni en 1517, où l'on peut lire, en effet, qu'il faut avoir étudié au moins trois ans dans un des *studia generalia* avant de devenir lecteur en théologie ou maître des étudiants. Il faudrait procéder à des études détaillées des biographies des dominicains enseignants et de ceux qui s'étaient adonnés à l'étude. Ces recherches devraient être menées en liaison avec une analyse des écrits de ces dominicains dont des fragments ont été conservés. Or, cette dernière analyse n'a pratiquement pas encore été commencée.

Quant à l'organisation des études chez les dominicains de Pologne à la fin du Moyen Age, on peut dire qu'elle ne différait pas, en principe, du schéma fondamental fixé par l'ordre dès la première période de son existence durant le XIII<sup>e</sup> siècle. Bien entendu, il faut distinguer ici l'instruction donnée aux jeunes religieux et l'existence des écoles spéciales prévues pour la formation des futurs lecteurs et du personnel enseignant des institutions scolaires destinées, en principe, à tous les frères adultes. L'école conventuelle devait exister dans chaque couvent et, dirigée par le frère lecteur, elle avait pour but d'exercer les religieux de l'ordre Prêcheur dans la pensée scolastique. Les ordonnances de nos chapitres provinciaux rappellent avec insistance que chaque monastère a l'obligation d'avoir son propre lecteur sous peine de se voir enlever certains privilèges d'autonomie. Il semble, d'ailleurs, que ces anciennes ordonnances furent, en général, exécutées puisque nous trouvons dans les documents des chapitres de nombreuses nominations de lecteurs même dans de petits couvents qui ne furent jamais des centres importants d'études. Dans ces mêmes documents les supérieurs rappellent aux religieux que tous doivent participer aux activités des lecteurs et des chargés de cours à moins d'un empêchement grave. Il est vrai que la désintégration de la vie religieuse dans les communautés religieuses au XV<sup>e</sup> siècle n'avait pas épargné les dominicains et, nous savons, d'autre part, que les frères n'avaient montré alors qu'un enthousiasme mitigé à participer aux exercices communautaires. C'est pourquoi il nous faut parler avec beaucoup de circonspection du fonctionnement pratique et quotidien des écoles conventuelles. Mais le seul fait de la présence dans un monastère d'un frère dominicain plus instruit que les autres incitait certainement les religieux à lui demander conseil ne serait-ce que pour se perfectionner dans des activités aussi répétées que le sermon, la prédication ou la confession. Les couvents possédaient, bien entendu, leurs propres bibliothèques où l'on pouvait trouver, entre autres, des manuels d'éloquence sacrée et des précisions pour les confesseurs. Néanmoins, il est certain que le frère lecteur était à même non seulement de conseiller utilement ses collègues quant à l'utilisation de ces manuels mais encore de trancher divers



cas de conscience et de nombreux problèmes que pouvait rencontrer tout chapelain d'un couvent dans ses relations quotidiennes avec ses fidèles.

Tout monastère était tenu à recruter des novices et à leur assurer une préparation intellectuelle adéquate. Pour cette raison il fallait que chaque couvent possédât son propre professeur des arts libéraux, de grammaire et de logique. Ce professeur ne devait pas être obligatoirement un dominicain mais aussi un prêtre séculier. Cependant il semble que l'ordre en question se servait volontiers de son propre personnel. Pour permettre aux candidats de poursuivre leurs études, en particulier les études de théologie, chaque province de l'ordre organisait des *studia particularia* dans des monastères plus importants. On faisait en sorte que chaque région répondant normalement aux subdivisions dominicaines d'une province puisse posséder un ou deux centres de ces *studia particularia*. Les vicaires préposés à ces régions et exerçant leur autorité en qualité d'envoyés du père provincial étaient tenus à s'occuper spécialement de ces centres d'études. De temps en temps nous rencontrons dans les documents établis par les réunions des chapitres des listes des couvents dans lesquels fonctionnaient alors ces centres d'études et les abbés étaient exhortés à y envoyer des frères déjà convenablement préparés. De la statistique des chiffres concernant le personnel enseignant dans les couvents qui possédaient ces *studia particularia* il apparaît que ces monastères différaient sensiblement entre eux non seulement du point de vue du nombre des enseignants et des élèves mais également quant au niveau des études. Les documents laissés par huit réunions du chapitre provincial tenues entre 1429 et 1468 nous apportent certaines données relatives au personnel enseignant de 32 couvents dominicains, ce qui représente à peu près la moitié de ces couvents. Ceci ne signifie naturellement pas que les autres monastères non mentionnés dans ces documents aient été dépourvus du personnel enseignant dominicain. En effet, le chapitre n'était pas obligé à changer tous les enseignants. De plus, il faut rappeler que ces comptes-rendus des séances du chapitre nous sont parvenus sous forme de copies exécutées postérieurement. Ces copies abrégeaient souvent ou même omettaient les listes bien longues des religieux affectés aux différents monastères puisque ces listes avaient certainement perdu beaucoup de leur actualité au moment de l'établissement de ces copies.

Cependant, on peut observer qu'aussi bien durant le XV<sup>e</sup> siècle qu'au début du XVI<sup>e</sup>, certains couvents sont nommés beaucoup plus souvent et leur personnel enseignant — composé généralement de plusieurs personnes au moins — apparaît plus important que dans d'autres. Ces couvents sont, bien entendu, ceux des villes de quelque importance. Dans le nord, trois villes de la Prusse viennent en tête: Gdańsk, Elbląg et Toruń. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1450, le chapitre nomme au monastère de Gdańsk un régent du *studium* qui est bachelier en théologie et, en plus, un lecteur, un chargé de cours et un lecteur-ès-arts-libéraux. En 1512, on fait venir à Gdańsk 3 lecteurs, 7 étudiants en théologie et 8 étudiants en philosophie. Au couvent de Toruń on affecte,

en 1458, 3 lecteurs et deux lecteurs-ès-arts-libéraux, en 1462: 4 lecteurs et un chargé de cours maître des étudiants.

D'après les documents que nous avons consultés les études en Silésie brillaient principalement dans les monastères de Zabkowice, Świdnica et surtout à Wrocław. Les listes établies par les chapitres et concernant les enseignants devant se rendre au couvent de Wrocław comprennent d'habitude plusieurs personnes: un ou deux lecteurs, un ou deux chargés de cours, lecteurs-ès-arts-libéraux et naturellement un ou deux maîtres des étudiants. Le chapitre de 1514 affecte au centre d'études de Wrocław 15 étudiants, celui de 1517 — onze étudiants<sup>16</sup>.

En comparaison, il semble que les proportions prises par le développement des centres d'études dans des couvents de moyenne importance n'aient pas été aussi spectaculaires. C'est ce qui ressort des documents ayant trait à des couvents situés dans des localités telles que Racibórz et Głogów en Silésie, Greifswald en Poméranie occidentale, Poznań, Kościan et Żnin en Grande-Pologne, Płock en Masovie, Sandomir en Petite-Pologne, Lwów en Pologne sud-orientale. Tout compte fait les centres de ces *studia particularia* étaient certainement supérieurs à la dizaine dans l'ensemble de la province polonaise. Quant au nombre d'étudiants dominicains, nous sommes en droit de supposer d'après les sources incomplètes dont nous disposons que ce nombre dépassait certainement la centaine. Ces centres d'études n'étaient pas destinés aux frères provenant d'une seule région car on rencontre souvent dans les documents des chapitres des affectations de religieux provenant de régions fort éloignées. C'est ainsi que le chapitre réuni en 1462 affecte 4 frères aux études dans le couvent de Saint-Dominique à Płock en Masovie bien qu'ils proviennent de Slupsk en Poméranie, de Cieszyn en Pologne méridionale et de Brześć en Cuiavie. C'est la ville de Cracovie qui était le centre principal de la scolarité de la province polonaise des dominicains. Elle disposait, en effet, non pas seulement d'un *studium particulare* mais aussi d'un *studium generale* et donc ouvert, en principe, à tout membre de l'ordre des dominicains, sans égards à la province dont il était originaire. Ce *studium generale* était destiné à la préparation et à l'instruction des lecteurs et du personnel enseignant. Cette école de Cracovie date certainement du XIV<sup>e</sup> siècle bien que les privilèges définitifs tels qu'ils étaient accordés normalement à des *studia* de ce genre ne lui furent octroyés qu'un siècle plus tard aux environs de l'année 1419 - 1421<sup>17</sup>. Depuis cette date les documents établis

<sup>16</sup> Le chapitre général de l'ordre réuni en 1505 désigne quatre professeurs au couvent de Wrocław. Cette nomination pourrait signifier qu'on avait songé à établir un *studium generale* dans ce couvent au début du XVI<sup>e</sup> s. Voir *Monumenta Fratrum Praedicatorum Historica*, vol. IX, p. 52.

<sup>17</sup> Cf. Kłoczowski, *Dominikanie* . . . , p. 222 - 227, et dernièrement J. B. Korolec, *Studium generale w Krakowie — prawne warunki istnienia* [Le *studium generale* de Cracovie. Les conditions juridiques de son existence], «*Studia i Materiały Zakładu Historii Filozofii Starożytnej i Średniowiecznej*», vol. IV, 1965, p. 100 - 126.

par les chapitres généraux de l'ordre aussi bien que par les chapitres de province apportent des listes des religieux appelés à enseigner dans l'école de Cracovie<sup>18</sup>. Les chapitres provinciaux ne font, d'ailleurs, pas de différence spéciale entre les deux sortes d'établissements scolaires à Cracovie et affectent les frères aussi bien au *studium particulare* qu'au *studium generale*.

A la tête du *studium generale* était placé un régent ayant souvent le titre scientifique le plus élevé de l'époque, celui de maître en sainte théologie. Au dessous de lui se trouvaient des professeurs différents pour l'enseignement de la *Bible* et celui des *Sentences*. En règle générale on commençait par la lecture de l'*Écriture Sainte*. Cracovie disposait d'un nombre plus élevé que dans les autres couvents de lecteurs en théologie, de chargés de cours, de maîtres des étudiants et surtout de lecteurs-ès-arts, en particulier en ce qui concernait la grammaire. Ce grand nombre de lecteurs-ès-arts-libéraux semble indiquer que le *studium particulare* y était spécialement développé. Ainsi, par exemple, le chapitre de 1461 envoie au couvent de Cracovie deux lecteurs-ès-arts et 4 lecteurs en grammaire. L'année suivante on y affecte trois lecteurs-ès-arts et deux en grammaire. Ces derniers, après deux années d'activités, doivent devenir lecteurs-ès-arts. Le *studium particulare* de Cracovie devait avoir un caractère général à l'échelle de toute la province. Les décisions des chapitres ordonnent souvent aux vicaires régionaux d'envoyer au couvent de Cracovie deux religieux de leur juridiction en leur assignant un florin à chacun pour les frais de voyage et d'entretien. Le chapitre de 1458 mentionne les noms de 14 religieux envoyés au centre d'études dominicain de Cracovie. Nous ne savons pas si et de combien ce chiffre devrait être augmenté pour coïncider avec la réalité et il est impossible d'en indiquer les fluctuations. En tous cas le nombre des étudiants suivant les cours du *studium generale* était sensiblement inférieur à celui des élèves du *studium particulare*. En témoigne, entre autres, le petit nombre d'affectations du chapitre provincial au *studium generale*. A chaque fois il s'agit d'un seul, de deux et, au maximum, de trois religieux, ce qui est certainement en dessous de la réalité. Ainsi, par exemple, le chapitre de 1447, en désignant trois frères rappelle que les autres assignations seront faites par le supérieur provincial. En dehors du provincial, le chapitre général de l'ordre se réservait également le droit d'ingérence dans les affaires des *studia generalia* à Cracovie et ailleurs en désignant non seulement le personnel enseignant mais aussi les étudiants. Un dominicain étudiant du *studium generale* jouissait d'une position privilégiée dans la congrégation et était assimilé moins aux étudiants qu'au personnel enseignant.

<sup>18</sup> La première liste des nominations faites par le chapitre général pour Cracovie date de 1421. Cette liste a été publiée par Reichert. Cf. *Monumenta Fratrum Praedicatorum . . .*, vol. VIII, p. 172. Cependant nous trouvons déjà une liste pareille dans le manuscrit de Teleżyński (cité au renvoi 15) pour l'année 1419, cf. Kłoczowski, *Dominikanie . . .*, p. 225 - 226.

De nombreux exemples témoignent qu'une carrière scientifique normale débutait par les fonctions de lecteur en grammaire et lecteur en arts libéraux, continuait par le poste du «maître des étudiants» lequel s'occupait également de philosophie pour aboutir au *studium generale*. Après avoir gravi cet échelon, le frère dominicain avait la possibilité d'enseigner la théologie et d'être nommé chargé de cours ou lecteur en théologie avec la perspective d'obtenir le titre de bachelier et de maître en théologie. Ainsi, par exemple, le chapitre provincial de 1462 désigne deux maîtres d'étudiants à Plock et un à Toruń en leur enjoignant de continuer leur troisième année d'études au *studium generale* de Cracovie. En 1465 au monastère de Cracovie deux étudiants du *studium generale* doivent au bout de deux années d'études occuper les postes de chargés de cours.

Les dominicains possédaient au XV<sup>e</sup> siècle plusieurs dizaines de ces *studia generalia* disséminés dans toute l'Europe et ouverts, en principe, à tous les membres de l'ordre. Le personnel enseignant dans la province polonaise de l'ordre avait été instruit non seulement en Pologne mais également à l'étranger. Depuis la fondation de l'ordre, les provinces se réservaient des places dans les *studia generalia* dont le nombre était réduit au début. Cependant, c'est dans les documents des chapitres provinciaux que nous trouvons une confirmation patente de la réalisation de ce programme par les dominicains de la province polonaise. Seize documents échelonnés de 1429 à 1519 mentionnent une centaine de désignations de frères des couvents polonais à 15 *studia generalia* dans des monastères dominicains à l'étranger. Voici le détail de ces assignations illustrées par le tableau ci-dessous :

Lieu du <i>studium generale</i> des couvents d'Europe	Nombre de dominicains désignés par les chapitres provinciaux
Cologne	24
Bologne	20
Paris	13
Padoue	11
Erfurt	6
Florence	5
Pérouse	4
Magdebourg	3
Leipzig	3
Toulouse	2
Olmütz	2
Heidelberg	2
Vienne	2
Canterbury	1
Louvain	1
Ferrare	1

Il est bien évident que cette liste ne comprend qu'une partie des religieux qui sont allés étudier à l'étranger. En effet, les comptes rendus des séances des chapitres sont loin d'être complets et il manque au moins 16 comptes rendus des réunions des chapitres tenues entre l'année 1429 et 1519. Il faut y ajouter également les voyages des religieux ordonnés non pas par les chapitres mais par d'autres autorités de l'ordre et probablement quelques voyages d'études entrepris individuellement par des frères plus indépendants. Parmi les dominicains qui sont passés par le monastère de Wrocław, il a été possible de dresser pour le XV<sup>e</sup> siècle une liste d'environ 80 frères qui sont allés étudier hors de Silésie dans presque tous les pays d'Europe<sup>19</sup>. Ainsi, toutes ces considérations nous permettent d'estimer qu'il y eut plusieurs centaines de dominicains appartenant à la province de Pologne qui ont pu étudier à l'étranger au cours du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le phénomène en question avait donc des proportions relativement considérables. Or, il ressort des documents des chapitres que les affectations des religieux aux *studia generalia* à l'étranger possédaient le même caractère que les assignations au *studium generale* du couvent de Cracovie. Ceci veut dire que ces affectations concernaient le personnel enseignant. Souvent on prévoyait d'avance ce que tel ou tel religieux allait faire après son retour du chapitre. Ainsi, par exemple, le chapitre de 1468 nomme le frère François chargé de cours à Cracovie pour une période d'un an, le destine ensuite à suivre les cours du *studium generale* à Bologne, après quoi on envisage de le rappeler à Cracovie pour lui faire occuper le poste de lecteur. Le même chapitre envoie le frère Vincent du couvent de Cracovie à Paris pour deux années, en le nommant lecteur à Cracovie lorsqu'il sera revenu du royaume de France. Des documents de ce genre on peut se rendre compte du prestige dont jouissaient encore au XV<sup>e</sup> siècle les anciens centres scolaires des dominicains tels que Paris, Cologne, Bologne et Padoue, qui totalisent les deux tiers de tous les clercs étudiants. Il n'y a aucune raison de croire que cette proportion qui ressort des sources ne corresponde pas à l'état réel des choses. Il faut souligner également le rôle important joué par les centres italiens qui groupaient alors près de 40% d'étudiants de la liste que nous avons réussi à établir<sup>20</sup>.

<sup>19</sup> G. M. Löhr, *Breslauer Dominikaner des 15. Jahrhunderts auf auswärtigen Hochschulen*, dans: *Archivum Fratrum Praedicatorum*, vol. XIII, 1943, p. 162 et suiv.

<sup>20</sup> La grande affluence des étudiants vers les universités de l'Europe centrale n'a pas manqué d'exercer une influence sur les populations vivant en Pologne et dans les territoires qui nous intéressent. Ce mouvement s'est accentué depuis la moitié du XIV<sup>e</sup> s. grâce à la fondation d'universités dans des villes comme Cracovie surtout et Vienne ou Prague, mais également plus tard Leipzig et Greifswald. Cf. la liste dressée par A. Karbowski, liste qui exige à présent d'être dûment complétée, dans son ouvrage *Dzieje wychowania i szkół...*, vol. II, p. 361 - 374 et vol. III, p. 387 - 411. On se rendait certainement beaucoup moins fréquemment dans des pays plus éloignés, et, dans ce domaine, les documents en notre possession accusent la priorité de l'Italie sur les autres pays et même sur la France (voir à ce sujet Karbowski, *op. cit.* et dernièrement A. Gieysztor, *Mistrzowie polscy uniwersytetu paryskiego w XIV i XV wieku* [Les maîtres polonais

De toutes les listes conservées jusqu'à présent et concernant les dominicains de Pologne qui partaient faire leurs études à l'étranger, il ressort une grande disproportion entre le XV<sup>e</sup> siècle et les premières années du siècle suivant. Voici que durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle huit chapitres (réunis entre 1447 et 1468 sauf un seul datant de 1483) avaient envoyé à l'étranger 65 religieux, ce qui donne une moyenne de 8 frères dominicains par chapitre. Or, les huit chapitres réunis entre l'année 1501 et l'année 1519 ont en envoyé à peine 35 en tout, ce qui fait retomber la moyenne à un peu plus de quatre frères par chapitre. Il est assez difficile de se rendre compte des raisons de ce changement. S'agissait-il d'une modification dans le processus lui-même des voyages d'études, ou d'un changement radical tendant à diminuer ces voyages ? Ou bien encore les départs des religieux vers différents centres scolaires étrangers n'ont-ils pas été tous scrupuleusement notés ? Certaines données permettent cependant d'affirmer qu'il s'agissait d'une crise grave dans la province dominicaine de Pologne et cet état de choses ne pouvait pas rester sans influence sur la fréquence des séjours à l'étranger des religieux choisis pour leurs capacités. Dans divers documents des chapitres provinciaux nous trouvons souvent des plaintes concernant la décadence de l'instruction dans la province polonaise de l'ordre et le niveau fort médiocre du personnel enseignant. Il est donc infiniment probable que ce genre de doléances n'avait pas été provoqué par des tendances réformistes et avait encore moins le caractère d'exhortations purement rhétoriques. On peut donc en conclure que le déclin de la scolarité chez les dominicains de Pologne était réel bien qu'il ait pu être limité à l'instruction purement scolastique qui, comme on le sait, régnait alors souverainement. La question est d'importance et on est en droit d'attendre que des historiens y consacrent des ouvrages embrassant l'ensemble de l'ordre de Saint-Dominique. Un autre aspect du problème consiste à faire ressortir le choc entre la culture scolastique et les nouveaux courants humanistes, qui sont particulièrement sensibles en Pologne aux alentours de l'année 1500.

---

de l'Université de Paris au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle], dans: *Wieki średnie*, Warszawa 1962, p. 213 - 225). A. Gieysztor n'a réussi à citer qu'un peu plus d'une dizaine de noms de gens de la province ecclésiastique de Gniezno qui ont obtenu les titres de maîtres à l'Université de Paris durant toute la durée du XV<sup>e</sup> s. Par contre J. Fijałek a pu réunir les noms de 35 Polonais qui durant la première moitié du XV<sup>e</sup> s. avaient obtenu le titre de maître-ès-arts-libéraux en Italie (J. Fijałek, *Polonia apud Italos scolastica*, Kraków 1900). Comme on le voit donc, les sources dominicaines ne font que confirmer encore la supériorité de l'Italie à cet égard, bien que l'on peut déduire de ces matériaux dominicains l'existence des liens étroits entre les dominicains polonais et les pays aussi éloignés que l'Italie, la France et la Rhénanie. Il est fort probable que les dominicains et, en général, les membres des ordres mendiants étaient beaucoup plus nombreux à voyager dans ces pays que les autres clercs et étudiants polonais appartenant à d'autres milieux. En effet, leurs ordres leur avaient créé des conditions bien plus favorables que celles dont pouvait profiter le reste de gens désirant s'instruire à l'étranger et ne disposant pas de fonds particulièrement considérables.

Le manque de sources nous interdit de présenter aussi complètement que chez les dominicains le fonctionnement des systèmes scolaires dans les autres ordres mendiants. Cependant, tout ce que nous savons de ces ordres nous incite à admettre que chacun de ces ordres possédait son propre système scolaire semblable néanmoins, dans ses grandes lignes, ou même imité du système dominicain<sup>21</sup>. D'ailleurs, chacun de ces systèmes scolaires monastiques restait, du point de vue institutionnel, parfaitement indépendant des autres et constituait un tout adéquat depuis ses propres écoles conventuelles et les *studia particularia* jusqu'aux *studia generalia*. Pour pouvoir se rendre compte des différences existant entre les différents systèmes il faudrait entreprendre des recherches portant non plus seulement sur l'histoire des ordres mendiants en Pologne mais à l'échelle de la chrétienté tout entière. Or, les historiens polonais se sont contentés, jusqu'à présent de ne voir qu'un aspect de la question concernant les études à travers le nombre de religieux inscrits, au XV<sup>e</sup> siècle, à l'Université de Cracovie. Sans vouloir minimiser le rôle de l'Université de Cracovie ni celui des centres universitaires étrangers, il faut néanmoins souligner l'importance des écoles des ordres mendiants qui disposaient de leurs propres systèmes scolaires. En effet, ces communautés religieuses pouvaient, au XV<sup>e</sup> siècle, aligner, dans le domaine de la théologie et des arts libéraux, un nombre d'étudiants qui semble bien n'avoir pas été de beaucoup inférieur à celui des inscrits au cours de la même période à l'Université de Cracovie<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> En ce qui concerne les franciscains et les bernardins, leur système scolaire a été présenté d'une façon peu satisfaisante par K. Kantak. Voir son ouvrage sur les franciscains p. 177 et suiv. et celui qu'il a consacré aux bernardins p. 279 et suiv. Ceux qui s'intéressent au système des études créées par les franciscains auront avantage à consulter l'ouvrage écrit dernièrement par P. C. Schmitt O. F. M., *Un Pape réformateur et défenseur de l'unité de l'Église. Benoît XII et l'Ordre des Frères-Mineurs*, Quaracchi — Florence 1959, particulièrement à la p. 21 et suiv., et à la p. 114 et suiv. De nombreuses sources pour l'histoire des études chez les franciscains au XV<sup>e</sup> s. ont été énumérées par F. de Sessevalle dans son *Histoire générale de l'ordre de Saint-François*, vol. I, Paris 1935, bien que les couvents se trouvant sur le territoire qui nous intéresse n'ont pratiquement pas éveillé l'attention de l'auteur. On trouvera également de nombreuses données concernant les études dans l'ordre des carmes et le fonctionnement de leur système scolaire fournies par le livre de A. Deckert O. Carm. *Die Oberdeutsche Provinz der Karmeliten nach den Akten ihrer Kapitel von 1421 bis zum 1529*, Romae 1961. Cet ouvrage s'occupe également des couvents situés sur les territoires dont je me suis occupé dans le présent article. Malheureusement je n'ai pu utiliser cette étude qu'à travers la critique publiée dans la «Revue d'Histoire Ecclésiastique», vol. LX, 1965, n° 1, p. 173 - 176. Un centre d'études carmélites se trouvait au XV<sup>e</sup> s. à Cracovie comme le confirment les documents des chapitres généraux de l'ordre. Voir à ce propos *Acta Capitulorum Generalium Ordinis Fratrum B. V. Mariae de Monte Carmelo*, éd. G. Wessels, vol. I, Romae 1912, p. 256.

<sup>22</sup> Au cours du XV<sup>e</sup> s., il y eut 17 937 personnes inscrites comme candidats aux études de l'Université de Cracovie, dont une grande partie provenaient de régions situées en dehors des frontières historiques de la Pologne. On peut avancer que le nombre — très approximatif évidemment — des clercs qui sont passés à la même époque par les écoles conventuelles sur le territoire qui nous occupe ne devait pas différer beaucoup du nombre total d'étudiants, venus du Royaume de Po-

## III

Il est certain que le système scolaire scolastique constituait un facteur de première importance pour la formation spirituelle des membres des ordres mendiants ainsi que pour leurs moyens d'action et leur influence générale sur la société médiévale. On ne saurait, cependant, négliger le climat de la vie quotidienne des religieux, car c'est précisément ce climat qui décidait de la formation spirituelle et morale des hommes. Il est donc naturel que pour bien connaître et comprendre ces hommes il nous faut tenter de recréer cette vie quotidienne dans les ordres mendiants de l'époque. Ceci nous amène à étudier aussi bien le cadre et les conditions de cette vie du double point de vue matériel et spirituel, que les hommes eux-mêmes, leur milieu, les générations vivant précisément dans ce milieu. Avant de passer au rôle joué par les membres des ordres mendiants dans la société médiévale il est indispensable d'analyser ces hommes eux-mêmes. Qui étaient-ils, d'où venaient-ils ? Quel esprit les animait ?

C'est précisément dans cette perspective-là qu'il faudrait aborder un des problèmes-clefs de l'histoire des ordres mendiants au XV<sup>e</sup> siècle, celui des mouvements réformateurs si accusés à l'époque dans ces milieux. Pour ce qui est des territoires qui nous intéressent il s'agit de deux mouvements principaux : celui des franciscains de la stricte observance et la réforme des dominicains à l'intérieur de la province polonaise de cet ordre. Cette dernière tentative avait abouti, vers l'année 1500, après plusieurs décennies d'efforts, à réformer — au moins du point de vue formel — près d'un tiers de toutes les maisons dominicaines de la province polonaise<sup>23</sup>.

Une question se pose de prime abord. Il s'agit, en effet, de déterminer quelles conséquences entraînait, dans la vie pratique, l'acceptation de la stricte observance et des réformes dominicaines dans chaque communauté. Cette acceptation eut-elle des suites importantes pour une modification de l'attitude et de la vie quotidienne des religieux ? Comme point de départ pour une analyse un peu poussée de la vie des communautés des ordres mendiants on peut choisir avec succès le domaine législatif avec tout ce qu'il comporte d'instructions, de règlements et de prescriptions. Cette riche matière documentaire comporte non seulement les règles et constitutions de chaque groupe religieux mais également les directives et déclarations des chapitres provinciaux. En effet, les réunions des chapitres s'efforçaient de rappeler à l'attention des religieux les prescriptions que les supérieurs considéraient comme les plus vitales ou

---

logne, de la Silésie, de la Poméranie et de la Prusse, et inscrits à l'Université de Cracovie. Cette approximation découle simplement du nombre très élevé de chacune des trois ou quatre générations de frères appartenant aux ordres mendiants durant le XV<sup>e</sup> s. En effet, on peut estimer chaque génération à plusieurs milliers de religieux dont les frères convers ne constituaient qu'une partie relativement peu importante.

<sup>23</sup> Kantak, *Bernardyni...*; Kłoczowski, *Reforma polskiej prowincji dominikańskiej...*



qui étaient particulièrement négligées au moment donné. D'autre part, les documents émanant des chapitres contiennent aussi, de temps en temps, les opinions des supérieurs de l'ordre au sujet de l'observance ou du relâchement de la règle dans l'ensemble des maisons de la province.

En premier lieu, lorsque nous analysons les règles des ordres mendiants, nous sommes frappés par un puissant système de normes réglant dans une très large mesure le train de vie quotidien de chaque religieux et définissant de très près ses devoirs. Une fois admis au sein de la société conventuelle, l'homme se trouvait immédiatement pris dans un engrenage de coutûmes et de traditions très fortes. Cet ensemble d'habitudes et de devoirs constituait certainement un système d'éducation et de formation exerçant une forte influence sur l'individu. Les prescriptions religieuses prévoyaient non seulement le détail des rites des offices et prières mais également l'ordonnance des repas, la façon de se nourrir et la position dans laquelle il fallait s'endormir, etc. Un des éléments de ce système comprenait une répétition permanente des normes en vigueur: on faisait lire à haute voix les règles de la communauté, les constitutions, les dernières directives des chapitres provinciaux.

Une autre question importante en soi mais liée intimement à l'ensemble de la vie religieuse concerne le système de contrôle notablement développé à tous les échelons de la hiérarchie conventuelle ainsi que les punitions infligées pour les manquements à la règle. Les documents établis par les chapitres provinciaux des dominicains de Pologne apportent une matière précieuse concernant l'application des châtiments, ceux-ci allant d'une privation de dîner, d'un blâme d'une méditation faite dans une position assise sur le sol jusqu'à la suspension dans l'exercice des fonctions sacerdotales, l'excommunication ou des peines de prison plus ou moins longues. La juridiction des ordres religieux sur leurs membres était entière. On est en droit de se poser la question dans quelle mesure l'ensemble de ce système d'éducation favorisait chez les religieux l'adoption d'une attitude tendant plutôt à observer scrupuleusement les rites et les prescriptions que d'adhérer à une conviction spirituelle. Un danger permanent guettait les moines zélés, celui d'une confusion entre les commandements importants et les règles secondaires. On ne peut ici que souligner la difficulté qui consiste à vouloir cerner la signification des rites et des pratiques religieuses tels qu'ils apparaissaient aux religieux de cette époque. Néanmoins, l'importance du problème est capitale, étant donné le rôle social joué par les ordres mendiants, et, c'est pourquoi il serait profitable de tenter un effort de recherche même si l'on ne devait obtenir que des résultats partiels et incomplets. Or, la question qui nous occupe est précisément éclairée d'une lumière nouvelle par les documents émanant d'une réunion du chapitre provincial des dominicains de Pologne, réunion tenue en septembre 1517.

Ce qui rend particulièrement intéressants les déclarations et les décisions de ce chapitre ce sont, d'une part, les dispositions détaillées en vue d'une ré-

forme de l'ordre et, de l'autre, les diverses opinions émises à cette occasion. La rédaction des documents était du ressort du père provincial et de quatre définiteurs choisis par le chapitre. Ces gens étaient donc responsables des décisions prises et inscrites dans les actes. Or, en 1517, ce groupe était présidé par le maître en théologie Ludolf, en qualité de vicaire général; deux autres maîtres en théologie faisaient également partie de cette commission chargée de rédiger les comptes rendus et ordonnances: Jan de Świdnica et Mikołaj de Żnin, ce dernier ayant qualité de vicaire de Cracovie. Deux bacheliers en théologie complétaient cet ensemble: Andrzej de Cracovie et Dominik de Wilno. C'est pourquoi, l'opinion de ce groupe de religieux peut être considérée comme suffisamment représentative aussi bien pour l'élite intellectuelle de la province dominicaine de Pologne que pour les supérieurs des principaux couvents de l'ordre. Ces dominicains étaient certainement en droit d'émettre des jugements basés sur leurs propres expériences et sur une longue observation des gens et des faits.

Et voici que les *fratres definitores* du chapitre de 1517, en rappelant aux supérieurs le voeu de pauvreté, leur enjoignent de tenir bien à jour et de contrôler scrupuleusement les livres des comptes des couvents. Mais, alors que les grandes maisons devront mener toutes ces opérations sans recourir à l'aide des échelons supérieurs de la hiérarchie de l'ordre, «*in aliis vero conventibus minoribus in quibus fratres pauciores simplicioresve existunt magis presidencium indignacionem metuentes quam bonum communitatis amantes priores et locorum praesidentes soli reverendo patri provinciali aut eius visitoribus racionem in scriptis digestam reddere tenebuntur*».

Dans cette distinction entre les grandes maisons et les petits couvents, les *definitores* soulignent, comme on le voit, trois traits caractéristiques pour les frères des petits prieurés: leur nombre restreint, leur niveau spirituel et intellectuel peu élevé (c'est certainement dans ce sens qu'il faut comprendre le sens du mot *simplicioresve*) et leur incompréhension des buts et des fondements de la vie monastique puisque leur conduite est «dictée par la crainte de leurs supérieurs».

On pourrait apporter maints exemples illustrant la justesse avec laquelle le chapitre de 1517 a procédé à la distinction entre petits et grands monastères. Cette division s'applique, d'ailleurs, non seulement aux dominicains mais à tous les ordres mendiants. Dans la Pologne du XV<sup>e</sup> siècle, les petits prieurés situés dans les bourgs ou des villes de peu d'importance étaient dans la gêne sinon dans la pauvreté et n'étaient point capables — comme tout semble le démontrer — d'assurer aux religieux ni des possibilités d'étude, ni l'achat de livres. En revanche, les grandes maisons des ordres mendiants situées dans les villes importantes possédaient des bibliothèques bien fournies et pouvaient devenir des brillants centres d'études scolastiques. De plus, comme on peut le constater sur l'exemple du couvent de Wrocław, ces maisons prospéraient du point de vue économique.

Passons maintenant à la préparation spirituelle et au niveau culturel général des candidats à la vie religieuse. Le problème est difficile à cerner mais il était certainement lié au caractère social du recrutement des novices. Comme nous le savons, chaque couvent recrutait des candidats pour son propre compte et, dans cet état de choses, les maisons religieuses des grandes villes devaient très certainement avoir un avantage très net sur les autres non seulement du point de vue de la quantité des nouvelles recrues mais spécialement du point de vue de la qualité de celles-ci. Ceci est facile à comprendre si l'on se rend compte que les jeunes gens des grandes villes arrivaient au couvent bien mieux préparés par des écoles paroissiales dont le niveau devait, très probablement, surpasser nettement celui des écoles dans les petites agglomérations urbaines. D'autre part, ces mêmes candidats provenaient d'un milieu citadin certainement plus évolué. Malgré cela, de nombreux témoignages attestent la mauvaise préparation des religieux et des difficultés que leur niveau médiocre suscitait dans tous les domaines.

En dehors des documents établis par les chapitres dominicains, nous possédons une sorte de manuel écrit par le frère Innocent, un bernardin de Kościan (mort en 1541). Ce document précieux nous permet d'entrevoir le comportement quotidien et les réactions des religieux, leur niveau général de culture spirituelle et le caractère souvent élémentaire des pratiques éducatives conseillées par l'auteur de cet ouvrage<sup>24</sup>.

En revenant aux opinions émises par les *definitores* du chapitre dominicain, il faudrait savoir dans quelle mesure leurs jugements émis en 1517, à l'égard des grandes maisons de l'ordre, concernent l'ensemble des frères habitant dans ces couvents et dans quelle mesure s'appliquent-elles à une élite peu nombreuse composée d'intellectuels et des fonctionnaires supérieurs de la province. L'existence des élites composées de religieux possédant des titres scientifiques ou préposés à des fonctions privilégiées (enseignement, prédication, etc.) ne peut être mise en doute. Ce sont précisément ces élites qui détenaient le pouvoir dans la province de Pologne de l'ordre de Saint-Dominique et il est probable qu'il en était de même pour les autres ordres mendiants au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi il nous faut aussi considérer sous cet aspect les opinions et les directives des chapitres provinciaux de cette époque. Le criticisme manifesté par «les intellectuels» à l'égard de la masse des frères pouvait avoir diverses raisons et ne pas toujours refléter exactement la réalité. Pour se rendre compte exactement de l'état des choses il aurait fallu pouvoir entendre la voix des simples frères et leur opinions à l'égard des supérieurs.

Or, c'est justement le chapitre réuni en 1517 par la province de Pologne des dominicains qui formule des critiques très acerbes à l'intention du person-

<sup>24</sup> Le manuscrit de frère Innocent a été partiellement utilisé par Kantak dans son étude intitulée *Życie wewnętrzne...*, p. 260 et suiv. et dans son ouvrage *Bernardyni...*, p. 73 et suiv.

nel enseignant — et donc des élites — en l'accusant de négliger ses devoirs et de n'être pas à la hauteur du point de vue intellectuel. Il est donc fort possible que même ces «intellectuels» destinés par la force des choses à mieux comprendre la vie et la mission religieuse aient été passablement éloignés dans l'ensemble d'une réalisation exemplaire de l'idéal dont ils avaient une connaissance suffisante et, sans doute, la compréhension. D'autre part, il existe de nombreux témoignages attestant que c'est justement dans ces cercles de religieux d'une culture intellectuelle élevée que se sont manifestées des tendances réformatrices particulièrement ardentes. On sait, par exemple, le rôle si important joué chez les franciscains de la stricte observance par les clercs de l'Université de Cracovie qui étaient entrés nombreux dans cet ordre. Ce fait eut ces conséquences indéniables pour le développement de l'ordre à ses débuts sur les territoires polonais.

En ce qui concerne les dominicains, le mouvement réformiste dans la province de Pologne au cours de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle nous apparaît aujourd'hui comme une tentative de remettre en vigueur une observance stricte des règles religieuses au moyen d'ordonnances et de directives émanant d'un groupe de religieux les plus instruits et liés avec le milieu de l'Université de Cracovie. Il semble cependant que ces essais de réforme n'ont pas été couronnés de succès par suite de la passivité de l'ensemble des religieux. Le plus souvent les religieux d'un couvent donné accueillaient les déclarations et les nouvelles prescriptions réformatrices sans enthousiasme mais aussi sans protestations. Quant à l'exécution des directives du chapitre, peu de religieux s'en souciaient.

La règle et son observance faisait l'objet de fréquents rappels soit par des textes détaillés, soit par le canal de la tradition vivante. Mais c'est précisément cette observance qui suscitait des tensions à l'intérieur des couvents. L'absence de sources ne nous permet pas de nous prononcer quant à la réalisation pratique du modèle de la vie commune des religieux au cours du XIII<sup>e</sup> et de la plus grande partie du XIV<sup>e</sup> siècle. Par contre, l'analyse des documents provenant du XV<sup>e</sup> et des débuts du XVI<sup>e</sup> siècle indique que le processus d'une désintégration graduelle de la vie en commun allait en augmentant tandis que se manifestait une tendance plus individualiste si caractéristique pour toute la vie religieuse de la fin du Moyen Age.

C'est ainsi, par exemple, qu'un sujet qui se répète d'une façon permanente dans les textes concernant la vie religieuse est celui de la participation de tous les frères aux pratiques religieuses communes. Sans parler des prières dites en commun et de l'assistance de tous les membres de la communauté à la messe et aux offices, il s'agit ici de la consommation des repas ensemble, du repos et du sommeil dans un dortoir commun, du port de la robe monacale qui est la même pour tous les frères sans qu'elle se distingue même par des détails infimes. Mais les textes rappellent encore que les religieux ne doivent pas

accueillir des parents ou amis dans leurs cellules et qu'il leur est interdit de quitter le couvent sans une permission expresse. De même les longs voyages individuels et les études faites à l'étranger sans l'assentiment des supérieurs ne sont pas tolérés. Les frères sont souvent mis en garde contre la fâcheuse habitude que certains ont dû prendre, à savoir celle de traiter l'argent ou autre propriété de la communauté comme si cela était leur propriété individuelle.

Les chapitres provinciaux des dominicains semblent témoigner que ce processus de désintégration de la vie religieuse commune avait été particulièrement accusé dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire immédiatement avant la Réforme protestante. Les symptômes d'un individualisme naissant ne sont, d'ailleurs, pas les seuls et d'autres faits bien plus graves devaient alarmer les chapitres et les supérieurs de l'ordre. On trouve des témoignages attestant que certains frères se livraient à l'ivrognerie et allaient jusqu'à se payer du bon temps dans les auberges avec l'argent des quêtes. D'autres sources parlent de rixes et même de meurtres. Il est vrai que dans de nombreuses communautés religieuses médiévales ces faits affligeants ne devaient probablement pas être une exception. Cependant, en ce qui concerne la période qui nous intéresse une recrudescence plausible de ces méfaits alliée à des symptômes flagrants d'une désintégration des communautés semblent témoigner des changements et de phénomènes assez inquiétants qui minaient les milieux des ordres mendiants.

Un des éléments les plus importants de la vie quotidienne dans les ordres mendiants était constitué par les nombreux liens de la communauté avec la société de l'époque. Il faudrait pouvoir procéder à une analyse des divers domaines dans lesquels les religieux rencontraient des gens divers et appartenant à des milieux forts différents. D'une part il s'agit d'un domaine quasi officiel et constituant le champ normal des activités du clergé régulier des ordres mendiants: offices liturgiques, prédication, retraites, confessions, quêtes, etc<sup>25</sup>. D'autre part il existait certainement un grand nombre d'autres possibilités de rencontres entre les frères et les hommes vivant dans le siècle, rencontres d'une grande portée aussi bien pour l'une que pour l'autre partie et dont l'importance ne saurait être négligée.

<sup>25</sup> Les fonctions énumérées ne sont naturellement pas les seules qui étaient assumées par les ordres mendiants. Une place à part doit être réservée, entre autres, à la participation (encore peu connue) des représentants des ordres mendiants à l'inquisition papale, institué sur les territoires polonais par la bulle de 1318. Cette bulle instituait un dominicain et un franciscain inquisiteurs pour certains territoires du Royaume de Pologne et du Royaume de Bohême, et, en particulier pour le diocèse de Cracovie et de Wrocław (*Bullarium Ordinis Fratrum Praedicatorum*, vol. II, p. 138, 139. Cf. également K. Dobrowolski, *Pierwsze sekty religijne w Polsce*, «Reformacja w Polsce», 1929, n° 11/12. Dans les documents demeurés après les réunions des chapitres provinciaux des dominicains on ne trouve que de rares mentions des inquisiteurs de l'ordre nommés par le père provincial. De toute façon, il ne semble pas que l'inquisition papale ait joué un rôle important — au moins en ce qui concerne la Pologne du XV<sup>e</sup> s.

Tout le domaine liturgique et l'ensemble des offices para-liturgiques chez les ordres mendiants de Pologne n'ont pas encore fait l'objet d'une étude historique. Une fois qu'un ouvrage de ce genre aura été publié, nous serons en droit d'attendre une étude historico-sociologique embrassant une exposition multiforme des liens entre ce qui se passait dans l'église du couvent et la vie sociale, urbaine ou villageoise de l'époque. Il est de tradition, dans la littérature scientifique polonaise, de souligner le rôle éminent joué par les franciscains et, plus particulièrement, par les bernardins ou franciscains de la stricte observance, en ce qui concerne la diffusion des chants religieux en langue polonaise et, également, dans le domaine — si caractéristique pour la tradition polonaise — des cérémonies et coutumes du temps de Noël. Or, le problème est de beaucoup plus vaste et ses aspects sont divers depuis l'aspect économique (un accroissement considérable des messes offertes ou fondées durant le XV<sup>e</sup> siècle) jusqu'au domaine artistique et strictement religieux. Les documents officiels témoignent suffisamment de l'importance accordée dans les ordres mendiants à l'exécution impeccable des offices et fonctions liturgiques considérés comme activités fondamentales. Il existe également des traces attestant que l'opinion publique de l'époque s'intéressait grandement à ces questions de même que des témoignages suivant lesquels les ordres eux-mêmes étaient sensibles à l'opinion de la société. En effet, l'attitude des populations devait jouer un rôle essentiel étant donné que les communautés des ordres mendiants dépendaient étroitement de la générosité publique.

Au XV<sup>e</sup> siècle il y eut bon nombre de gens en Pologne qui considéraient les ordres mendiants comme des communautés de prédicateurs fort instruits et dûment spécialisés, et qui surpassaient, évidemment, dans ce domaine l'ensemble du clergé de l'époque<sup>26</sup>. Les activités missionnaires des ordres mendiants embrassaient divers milieux mais les communautés attachaient une importance particulière à ce que leurs églises fussent pourvues de prédicateurs d'un niveau élevé. Tout chapitre provincial déléguait aux cloîtres des prédicateurs de ce genre mais ces orateurs n'étaient, en principe, jamais attachés d'une façon permanente à un monastère fixe mais on les changeait, au bout d'un certain temps.

Comme nous l'avons fait observer plus haut, on peut comparer les prédicateurs au personnel enseignant dont les membres n'étaient également pas fixés d'une manière stable auprès d'un couvent donné mais voyageaient souvent d'un monastère à l'autre. Cette comparaison est d'autant plus exacte que souvent il y avait identité de personnes puisque — spécialement dans les couvents plus petits — les prédicateurs cumulaient leurs fonctions avec celles des lecteurs.

<sup>26</sup> Cf. en particulier l'opinion extrêmement flatteuse pour les ordres mendiants laissée par le grand historien polonais du XV<sup>e</sup> s. Jan Długosz, chanoine de Cracovie, dans *Liber beneficiorum dioecesis Cracoviensis*, vol. III, Cracoviae 1864, p. 447 et 448.

Dans les couvents, nous trouvons fréquemment deux ou plusieurs prédicateurs. Ceci ne signifie naturellement pas que d'autres religieux n'aient pas pu prononcer des sermons ou prêcher des retraites soit dans l'église conventuelle, soit dans d'autres églises de la ville ou de la région voisine. Cependant, les frères prédicateurs désignés par les chapitres provinciaux étaient non seulement responsables du niveau des sermons dans leurs propres églises, mais ils étaient censés donner l'exemple de l'éloquence sacrée à leurs confrères séculiers. Les documents laissés par les dominicains apportent, ici également, un aperçu plus aisé de l'organisation générale des activités prédicatrices dans la province de Pologne<sup>27</sup>. Ainsi, dans les plus grandes villes de cette province comme Cracovie, Wrocław, Toruń, Lwów, Poznań, Gdańsk, les dominicains ont, en permanence, des prédicateurs en langue polonaise et des prédicateurs qui parlent en allemand. Souvent, dans les nominations des prédicateurs, les documents mentionnent s'il s'agit d'un prédicateur en allemand ou en polonais. Nous sommes donc en droit d'affirmer qu'on peut distinguer deux groupes de prédicateurs qui prononcent leurs sermons soit en polonais, soit en allemand et que le chapitre des dominicains les désignait suivant des traditions et des habitudes déjà fixées à l'époque qui nous occupe. Les documents des chapitres semblent également indiquer qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle on désignait plus de prédicateurs — tout au moins dans les grandes villes — que durant le milieu du siècle précédant. Ainsi, par exemple, le chapitre réuni en 1512 assigne au couvent dominicain de Gdańsk 5 prédicateurs dont deux sont définis comme devant parler l'après-midi, un qui est censé prendre la parole avant midi et les deux derniers prêchent en polonais. En 1514, dans la même ville de Gdańsk, il est question de cinq et même de six prédicateurs permanents. Le même chapitre de 1514 désigne trois prédicateurs pour les maisons de Cracovie et autant pour celle de Poznań. Dans les deux cas un des trois s'adressera aux fidèles de langue allemande tandis que les deux autres prendront la parole en polonais, l'un toujours dans la matinée et l'autre l'après-midi. Si l'on considère l'ensemble du territoire qui nous intéresse, nous pouvons aisément admettre que des centaines de prédicateurs désignés spécialement par les chapitres de la province exerçaient systématiquement leurs activités dans toutes les villes de quelque importance non seulement les dimanches et les jours de fête mais également, à certaines époques, quotidiennement. Mais cet aspect des activités prédicatrices n'est certainement pas le seul qui mérite une étude exhaustive. Il faudrait analyser avec soin les textes des sermons qui nous sont parvenus et une pareille analyse faciliterait grandement la définition de la signification et de la fonction sociale de la prédication. C'est dans cette même perspective de fonction sociale qu'on est en droit

<sup>27</sup> En ce qui concerne la Silésie voir J. Kłoczowski, *Ze stosunków narodowościowych na Śląsku w XV i początkach XVI wieku* [Aspects de la question nationale et des rapports entre les nationalités en Silésie au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle], «Przegląd Zachodni», 1951, n° 11/12, p. 541 - 557.

d'attendre des chercheurs une étude de toutes les traces de l'exercice et de l'administration du sacrement de la pénitence, lequel devait jouer un rôle essentiel dans les activités missionnaires des ordres mendiants et cela depuis le début. Il semble que dans chaque couvent devait exister un groupe de prêtres, membres de l'ordre, autorisés à confesser aussi bien par les supérieurs de la communauté que par l'évêque du diocèse. Nous trouvons, dans des documents émanant du chapitre provincial de 1517, un passage qui témoigne que l'on considérait le sacrement de la pénitence également comme une occasion de se rendre compte du degré d'instruction religieuse chez les pénitents. Le chapitre déclare que souvent viennent à confesser des gens qui *in huius, que ad salutem animarum pertinent simplices sint et ignari*, et, c'est pourquoi il est recommandé à tous les confesseurs dominicains de contrôler chez les pénitents leurs connaissances des vérités de la foi, des péchés mortels, des commandements de Dieu et s'ils savent réciter le *Pater* et l'*Ave*. La préparation des futurs confesseurs semble avoir occupé une grande place dans les écoles conventuelles et les bibliothèques des monastères devaient très certainement être dotées de manuels à l'usage des confesseurs. Tout paraît indiquer que le niveau moyen des travaux du sacerdoce chez les membres des ordres mendiants surpassait largement celui du clergé séculier.

L'ensemble des populations rencontrait les membres des ordres mendiants non pas seulement à l'occasion des cérémonies religieuses. Il semble que, du point de vue des opinions largement répandus, et des attitudes et valeurs caractéristiques pour les ordres mendiants et inculquées systématiquement aux frères (à commencer par les règles de la bienséance à observer pendant les repas) — les contacts individuels avec le siècle ont, très souvent, été bien plus importants que les rapports officiels.

Une longue série de données provenant de la fin du Moyen Age permet de concevoir une très grande mobilité chez les frères des ordres mendiants. Une des plus grandes difficultés à laquelle se heurtaient d'une façon permanente les supérieurs de l'ordre ou les réformateurs consistait à conserver la clôture qui était censée assurer la séparation de la vie à l'intérieur du couvent de ce qui se passait à l'extérieur. A ce sujet, nous trouvons dans les documents des monastères de l'époque des plaintes très fréquentes et des tentatives d'assurer l'ordre à la porte d'entrée des couvents, tentatives ayant le plus souvent pour but de renforcer le contrôle. Ces plaintes et ces essais de réforme constituent un témoignage éloquent de la vitalité des contacts quotidiens entre les religieux et les habitants des villes, bien que ces contacts aient pu, naturellement, revêtir un caractère entièrement différent suivant les cas. Dans ce domaine, il nous faut également mentionner les différentes catégories de gens qui attendaient à la porte du couvent, en espérant recevoir des secours matériels ou spirituels et aussi l'aide médicale. Ceux qui étaient dans le besoin savaient qu'ils recevraient toujours à manger et les malades étaient assurés de recevoir sinon un traitement et l'hospitalisation du moins des médicaments. Certaines interdictions témoi-



gnent que des frères entreprenants se livraient à des tentatives de commerce dont l'objet était constitué par des articles produits à l'intérieur du couvent, tels que la bière, par exemple. De même, les articles alimentaires recueillis par les frères quêteurs au cours de leurs quêtes, faisaient souvent l'objet d'un commerce toujours sévèrement condamné par les supérieurs de l'ordre. En effet, les quêtes faites dans les campagnes apportaient, en majeure partie, des produits agricoles et les couvents étaient intéressés à leur écoulement dans les villes, au moins en partie, afin de recueillir de l'argent. Les autorités monastiques s'efforçaient donc d'éliminer ces opérations commerciales qui étaient conclues par certains frères sans en référer à leurs supérieurs et souvent pour le compte non pas de la communauté mais de religieux donnés.

D'autres liens étroits unissaient les frères avec des groupes de gens liés d'une façon particulière avec leurs églises : confréries pieuses, communautés de soeurs cloîtrées ou non cloîtrées. Au XV<sup>e</sup> siècle, dans les grandes villes, il arrivait souvent qu'un couvent de moines mendiants ait eu sous sa tutelle plusieurs de ces confréries ou de communautés pieuses laïques. C'est ainsi qu'on peut admettre que dans des agglomérations importantes le nombre de personnes directement liées avec un couvent mendiant devait atteindre plusieurs centaines. Ce groupe était, bien entendu, loin d'une homogénéité quelconque mais sa diversité devait encore augmenter le prestige du couvent dans toutes les couches de la population de la ville. Dans les villes possédant plusieurs couvents, il existait évidemment autant de groupes de ce genre. Si l'on compte également tous les gens qui fréquentaient les églises des ordres mendiants ou donnaient des offrandes aux frères quêteurs, nous arrivons à un chiffre imposant d'un millier de personnes dont l'importance dans la vie urbaine d'une cité polonaise ne saurait être négligée. Rien d'étonnant, dès lors, que les rivalités entre les couvents, les conflits entre les monastères et les paroisses, entre les ordres mendiants et les autorités municipales ne manquaient pas de provoquer des incidents ou des troubles à l'échelle de la ville entière.

Les quêtes dans la ville et ses environs constituait un élément essentiel de la vie des ordres mendiants puisqu'elles leur assuraient la subsistance. Mais ces quêtes fournissaient également d'excellentes occasions pour les frères-quêteurs de rencontrer individuellement les représentants divers de la population de la cité et de toute la région parcourue par ces frères. En ville, ces religieux allaient de maison en maison, à la campagne, ils empruntaient des charrettes et visitaient un village après l'autre. Toute localité, même si son importance était médiocre, devenait un objet de litige entre les couvents ou les ordres de même que chaque couvent avait soin de délimiter très strictement la région dans laquelle ses frères seuls avaient le droit de quêter et recueillir des offrandes en nature. Les visites régulières de ces frères-quêteurs, qui avaient lieu au moins une fois l'an, entraînaient certainement des liens entre les donateurs et les bénéficiaires de ces dons. Malheureusement les sources que nous possédons sont

insuffisantes pour pouvoir en déduire la nature exacte de ces liens. D'ailleurs la documentation dont il s'agit n'a pas encore été réunie et exige une analyse particulière.

Sur les territoires où les religieux des ordres mendiants se livraient à la quête, les frères étaient, en principe, tenus à prêcher et à confesser naturellement surtout dans les églises paroissiales. D'habitude des accords entre les couvents et les curés de ces églises sanctionnaient un pareil état de choses. Nous pouvons suivre dans les documents de l'époque les traces des relations directes entre les résultats des quêtes et l'opinion que se faisait la population sur le couvent donné. C'est pour cette raison que si le couvent en question n'était pas estimé ou si ses envoyés se livraient à la boisson en dilapidant ainsi l'argent ramassé au cours des quêtes, les habitants de la région refusaient de faire l'aumône aux frères-quêteurs.

Lorsque nous avons parlé de mobilité des religieux — ce n'est pas seulement pour évoquer leurs apparitions fréquentes dans les rues des villes ou les routes de la région voisine de leur monastère. Cette mobilité se manifestait également dans des voyages très fréquents d'un couvent à l'autre. En principe il était interdit aux religieux de dépasser les frontières de la région dans laquelle s'exerçait l'activité de leur couvent sans avoir reçu une permission écrite, sorte de laissez-passer établi par les autorités de la province<sup>28</sup>. Mais en réalité, du moins en ce qui concerne le début du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire une période sur laquelle nous sommes un peu mieux documentés, la pratique différait fort de ce principe théorique. Pour citer un exemple, voici des chapitres provinciaux des dominicains qui ordonnent aux supérieurs des couvents de ne pas garder plus de trois jours dans leurs maisons des frères non munis de certificats suffisants. Les chapitres prescrivent également aux vicaires régionaux de ne pas affecter d'une façon permanente aux maisons dont ils assument la responsabilité les religieux qui se sont trouvés dans le territoire soumis à leur juridiction sans permission. Les documents émanant des chapitres fourmillent de plaintes dirigées contre les frères qui ne peuvent rester dans un seul et même couvent pendant une période de temps prolongée. De nombreuses données attestent que le vagabondage et l'abandon des couvents par les frères pour courir les routes sont chose très fréquente dans la Pologne du début du XVI<sup>e</sup> siècle et probablement ces phénomènes sont plus répandus alors que dans des périodes antérieures, bien que les pèlerins, moines errants et autres vagabonds constituent un trait caractéristique de la civilisation médiévale dans tous les pays d'Europe.

Les voyages des frères ne résultaient cependant pas uniquement de leur

---

<sup>28</sup> Les textes de ce genre de permissions datant même du XIV<sup>e</sup> s. nous ont été conservés dans un document extrêmement précieux du XV<sup>e</sup> s. qui a été publié par J. Fijałek et J. Wroniecki sous le titre *Zbiór formuł zakonu dominikańskiego prowincji polskiej z lat 1338 - 1411* [*Recueil des formules de l'Ordre Dominicain de la province de Pologne portant sur les années 1338 - 1411*], Archiwum Komisji Historycznej PAU, vol. XII, 1938, partie 2.

goût pour le vagabondage mais étaient également l'effet d'une pratique fort répandue dans les ordres mendiants qui consistait à transférer des religieux d'un couvent à un autre. Cette coutume ne se limitait pas seulement au personnel enseignant et aux prédicateurs mais aussi, et dans une large mesure, on l'appliquait à l'ensemble des frères. A chaque réunion du chapitre provincial on décidait le transfert de plusieurs dizaines et parfois de plusieurs centaines de religieux. On ne doit pas s'étonner dès lors, que de nombreux frères désireux de se faire transférer, venaient spécialement au lieu de réunion du chapitre afin de solliciter personnellement une décision favorable. Pourtant cela était dûment interdit et la répétition de ces interdictions nous dévoile que certains religieux n'hésitaient pas à se rendre, pour obtenir un avis favorable, à la réunion du chapitre général ou même à Rome chez le supérieur général de l'ordre. En dehors des chapitres, avaient le droit de transférer les frères également les supérieurs provinciaux et les vicaires qui dirigeaient les couvents dans des régions investis de cette autorité par les provinciaux. Lorsque nous examinons les biographies de certains religieux, il est facile de trouver la confirmation des pratiques dont nous venons de parler sous forme de longues listes de couvents, souvent fort éloignés les uns des autres, dans lesquels ces religieux avaient passé un temps plus ou moins long. Si l'on prend en considération le temps nécessaire à ces longs voyages, on peut se rendre compte combien longtemps ces religieux restaient hors de leurs couvents et combien nombreuses devaient être les occasions de rencontrer des gens très divers et dans des situations de toute sorte.

\*

Malgré les difficultés de renfermer une matière si vaste dans le cadre étroit d'un article, nous avons l'impression d'avoir réussi à signaler la situation importante occupée par les ordres mendiants sur l'espace délimité par la Baltique, les Sudètes et les Carpates. Leurs maisons nombreuses et actives devinrent des centres importants de culture scolastique et apportaient des valeurs nouvelles aux populations urbaines. Des aspirations diverses y trouvaient un milieu propice. La problématique esquissée brièvement dans notre article n'a pas été, jusqu'ici suffisamment étudiée et cela aussi bien en Pologne qu'à l'étranger. Des recherches faites dans ce sens pourraient ouvrir des perspectives nouvelles et très vastes non seulement aux historiens des communautés religieuses mais, plus généralement, aux spécialistes de l'histoire de la culture.

*(Traduit par Aleksander Wołowski)*